

STRATEGIE EDUCATION 2030 TCHAD

**Une stratégie pour une
pleine inclusion des réfugiés**

EDITION 2020

MESSAGE DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA PROMOTION CIVIQUE

La Stratégie Education 2030 des réfugiés est le couronnement de deux ans d'échanges entre le Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civile et l'UNHCR avec l'appui d'autres Partenaires Techniques et Financiers.

Puis-je rappeler que l'instabilité persistante au niveau de la sous-région, notamment au Soudan, en Lybie, en Centrafrique, au Nigéria, a conduit le Tchad à accueillir sur son territoire des milliers de réfugiés, déplacés et retournés à partir de 2003. Ces derniers composés majoritairement des enfants, des jeunes et des femmes se sont installés dans les provinces de l'Ennedi Est, du Wadi Fira, de Sila, de Salamat, du Lac, du Ouaddaï, du Logone, du Mandoul et du Moyen Chari.

Ces arrivées massives des réfugiés ne sont pas sans conséquences et soulèvent moult questions d'ordre social notamment celle de l'éducation. Alors, le Tchad se voit obligé de partager ses faibles ressources avec cette frange de la population vulnérable, conformément au principe cardinal adopté par le Gouvernement et qui affirme que « l'Education n'a pas de frontières ».

Aussi faut-il le rappeler que l'un des défis majeurs du système éducatif du pays est de rendre l'éducation dans tous les ordres d'enseignement plus équitable. Cela se traduira par la réduction des disparités, conformément à la perspective de réalisation de l'Agenda Education 2030 pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD4) relatifs à l'éducation et la formation visant à "Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des d'apprentissage tout au long de la vie".

Fidèle à ses engagements, le Tchad a adapté les programmes scolaires des camps des refugies en vue de les rendre plus flexibles et conformes aux curricula en vigueur. En outre, l'école tchadienne devient un vecteur d'intégration pour promouvoir la coexistence pacifique et créer des opportunités aux refugies et tchadiens.

Sous la clairvoyance du **Maréchal du Tchad, Idriss Deby Itno**, le Tchad est présent aux assises nationales et internationales en faveur des populations vulnérables que sont les enfants et adultes refugies afin de créer et améliorer des espaces d'apprentissage sécurisants et accueillants pour tous. L'école est une boussole conduisant vers l'espoir pour les refugies et les populations hôtes de Tchad.

La Stratégie Education des réfugiés au Tchad 2030 initiée par HCR Tchad tire sa pertinence du fait que l'éducation en situation d'urgence ou de crise prolongée n'est pas uniquement un droit fondamental mais aussi un outil essentiel de protection qui contribue à renforcer la résilience et la cohésion sociale des communautés. Elle permettra de : (i) renforcer l'inclusion équitable des réfugiés, apatrides, déplacés internes, demandeurs d'asile et retournés dans le système éducatif tchadien, (ii) promouvoir le maintien d'environnement d'apprentissage sûr et protecteur pour tous les élèves et le personnel enseignant et (iii) renforcer la coordination du partenariat et le pilotage pour une meilleure inclusion des réfugiés dans le système éducatif tchadien.

Le Gouvernement tchadien, dans sa quête perpétuelle des voies et moyens pour l'attente d'une éducation de qualité pour tous, marque son approbation pour l'implémentation de ladite Stratégie.

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Promotion Civile


Aboubakar Assidik Tchoroma

MESSAGE DU REPRESENTANT DU HCR TCHAD

Initiée en 2019, l'élaboration de la stratégie éducation des réfugiés 2030 au Tchad est le fruit d'un travail collectif et participatif qui a vu l'implication des différents acteurs clés notamment les ministères en charge de l'éducation, les partenaires techniques dont l'UNESCO, L'UNICEF et la Banque Mondiale ainsi que la société civile, les réfugiés et les communautés qui les ont accueillis. A travers leur synergie d'actions, ils ont œuvré en vue d'une inclusion totale des réfugiés dans le système éducatif du Tchad.

Ce document puise essentiellement sa source dans l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de l'éducation pour les réfugiés au Tchad 2013-2016, qui a permis de poser les jalons de l'intégration des réfugiés dans le système éducatif national tchadien et s'aligne sur le Plan Intérimaire pour l'Éducation au Tchad 2018-2020. Ce faisant, cette nouvelle stratégie met en exergue les efforts que le HCR consent et entend consentir aux côtés du gouvernement tchadien pour un accès équitable et inclusif à une éducation de qualité pour tous les réfugiés et les populations relevant du mandat du HCR. Il se fonde également sur les avancées de la précédente stratégie ainsi que les défis liés à sa mise en œuvre. Elle permettra par ailleurs, de nourrir le futur plan décennal de l'éducation au Tchad.

Je saisis cette occasion pour saluer l'engagement du gouvernement en faveur de l'éducation des réfugiés qui s'est matérialisé par l'organisation du séminaire gouvernemental de mai 2014 à Douguia sur la redynamisation du système éducatif suivi de la mise en œuvre de son plan d'action dont le point 55 recommandait l'inclusion des réfugiés dans le système éducatif national.

Par ailleurs, en septembre 2016, lors du sommet de New York sur les réfugiés et les migrants, le Maréchal du Tchad, Son Excellence Idriss Deby Itno s'est engagé à offrir une éducation aux jeunes réfugiés au même titre que les Tchadiens et à les prendre en compte aussi bien dans le plan sectoriel de l'éducation du pays que dans les programmes et fonds nationaux. Cet engagement a été couronné par la reconnaissance officielle de 115 établissements scolaires des camps et sites des réfugiés depuis 2018, ainsi que la prise en considération du secteur Education dans les engagements du Tchad au Forum Mondial pour les Réfugiés tenu à Genève en décembre 2019.

Ces réalisations font du Tchad, l'un des pionniers dans le monde en matière d'inclusion des réfugiés dans le système éducatif national d'après le rapport mondial de l'UNESCO sur le suivi de l'éducation 2019, tout comme une référence mondiale parmi les soixante-cinq (65) pays bénéficiant des fonds du Partenariat Mondial pour l'Education (PME). A cette liste vient s'ajouter, la stratégie éducation des réfugiés au Tchad 2030 qui permettra de renforcer les efforts conjoints déjà entrepris.

Le HCR Tchad, à travers cette stratégie réaffirme sa volonté à œuvrer de commun accord avec le Gouvernement tchadien et les partenaires techniques et financiers pour la promotion d'un accès inclusif et équitable à une éducation de qualité à toutes les personnes vivant sur le territoire tchadien quel que soit leur statut. J'ai foi que cette stratégie permettra de mieux coordonner les activités éducatives au profit des réfugiés et des communautés hôtes et encourage tous les acteurs dans sa mise en œuvre.

Le Représentant du HCR Tchad

Papa Kysma Sylla



Table des matières

Liste des sigles et acronymes	5
Contexte	6
I. Le système éducatif tchadien : défis et opportunités	7
II. Situation actuelle de l'éducation des réfugiés au Tchad : grandes réalisations depuis 2012/2013	9
III. Vision 2030 de l'éducation des réfugiés au Tchad	14
IV. Alignement et application de la stratégie éducation des réfugiés	14
V. Objectifs stratégiques et approches	15
Documents de référence	21
Annexes	23



Liste des sigles et acronymes

ACRA	Association pour la Coopération rurale en Afrique et en Amérique Latine
AFD	Agence Française de Développement
AME	Association Mères Educatrices
APE	Association des Parents d'Élèves
AUF	Agence Universitaire de la Francophonie
APICED	Agence pour la Promotion des Initiatives Communautaires en Éducation
CBI	Cash Based Intervention (Intervention Monétaire)
CEFEN	Certificat Élémentaire de Fin d'Etudes Normales
CFTP	Centre de Formation Technique et Professionnelle
CNARR	Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés
CRT	Croix Rouge du Tchad
CWTL	Can't Wait To Learn
DAFI	Albert Einstein German Academic Refugee Initiative
DPEJ	Délégation Provinciale à l'Éducation et à la Jeunesse
EAC	Educate A Child (Eduquer un Enfant)
EBS	Enfant à Besoin Spécifique
ECW	Education Cannot Wait (L'Éducation ne peut Attendre)
ENI	École Normale d'Instituteurs
ENIBA	École Normale d'Instituteurs Bilingue d'Abéché
FORMI	Formation et Insertion des Jeunes au Tchad
GNB	Good Neighbors
IDENPC	Inspection Départementale de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique
INEE	Inter-agency Network for Education in Emergencies
IPEP	Inspection Pédagogique de l'Enseignement Primaire
JRS	Jesuit Refugee Service (Services Jésuites pour les Réfugiés)
LEG	Local Education Group (Groupe Local des Partenaires de l'Éducation)
LDG	Local Donors Group (Groupe Local des Bailleurs)
LoU	Letter of Understanding (Lettre d'Entente)
MASFSN	Ministère de l'Action Sociale, de la Famille et de la Solidarité Nationale
MENPC	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique
MFPPM	Ministère de la Formation Professionnelle et des Petits Métiers
MERPFIS	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MM	Mixed Movements (Mouvements Mixtes)
MoU	Memorandum of Understanding
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OOSC	Out Of School Children (Les enfants non-scolarisés)
PASEC	Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs de la CONFEMEN
PDDEA	Plan Décennal de Développement de l'Éducation et de l'Alphabétisation
PIET	Plan Intérimaire pour l'Éducation au Tchad
PREAT	Projet de Renforcement de l'Éducation et de l'Alphabétisation au Tchad
PREBAT	Projet de Revitalisation de l'Éducation de Base au Tchad
ProQUEB	Projet d'Amélioration de la qualité de l'Éducation de Base
PPG	Population Planning Group – Groupe de Population Cible
PUEBT	Projet d'Urgence de l'Éducation de Base au Tchad
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RET	Refugee Education Trust
SAP	Secteur d'Animation Pédagogique
SIGE	Système d'Information et de Gestion de l'Éducation
SIL	Société Internationale de Linguistique
SIPEA	Stratégie Intérimaire pour l'Éducation et Alphabétisation (2013-2015)
UNDAF	United Nations Development for Assistance Framework
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNHCR	Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNICEF	Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Contexte

Depuis 2016, la situation socio-économique du Tchad a été fortement marquée par diverses crises financières ainsi que par les grèves à répétition des fonctionnaires sous l'impulsion des centrales syndicales, en réaction aux mesures d'austérités prises par le gouvernement pour faire face à la chute des cours du pétrole, mais aussi par la dégradation de l'environnement sécuritaire dans les pays voisins, la crise Boko Haram au Lac Tchad, la crise alimentaire... Malgré cette période de récession, le Tchad continu d'être une terre d'asile pour de nombreux réfugiés et autres populations relevant de la compétence du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR). Ainsi, au 30 septembre 2020, l'UNHCR et la CNARR (Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés), totalisaient plus de 482 691 réfugiés et demandeurs d'asile (55 % d'enfants) répartis dans plus de 117 526 ménages enregistrés au Tchad³². Il s'agit principalement de : 372 828 réfugiés d'origine soudanaise établis dans les camps de réfugiés à l'Est ; 96 639 réfugiés d'origine centrafricaine établis dans les camps de réfugiés du Sud et en milieu urbain ; et de 15 951 réfugiés d'origine nigérienne installés dans la région du Lac Tchad. A l'exception des Nigériens dont l'afflux massif date de fin 2014, la plupart des autres nationalités y vit depuis plus d'une quinzaine d'années avec de faibles perspectives de retour proches. Malgré des débuts prometteurs, le rapatriement volontaire de près de 3 858 réfugiés soudanais à l'Est en 2018 a été freiné du fait de crise socio-politique au Soudan ainsi que de la pandémie de COVID-19.

L'engagement du gouvernement tchadien en faveur de l'éducation des réfugiés au Tchad fait de lui un pionnier²² et une référence en matière d'éducation des réfugiés. Cela se matérialise par des actions concrètes : l'organisation du séminaire gouvernemental de mai 2014 à Douguia sur la redynamisation du système éducatif suivi de la mise en œuvre de son plan d'action dont le point 55 recommandait l'intégration des réfugiés dans le système éducatif national et dans le Programme Intérimaire de l'Education au Tchad (PIET) 2018-2020; la participation au Sommet de New York de Septembre 2016 sur les réfugiés et migrants où le Chef d'Etat tchadien s'est engagé à offrir une éducation aux jeunes réfugiés au même titre que les Tchadiens tout comme l'accès aux études supérieures ; l'adhésion en 2018 au Cadre d'Action Global pour les Réfugiés (CRRF), l'officialisation, depuis 2018, de 115 établissements scolaires des camps et sites d'accueil. Plus récemment, en 2019, le Tchad s'est engagé au Forum Mondial pour Les Réfugiés à « renforcer le processus d'intégration des réfugiés dans tous les niveaux du système éducatif par l'inclusion des réfugiés dans la loi nationale de l'éducation, la poursuite de l'affectation d'enseignants tchadiens dans les écoles des camps et la reprise de la gestion de tous les établissements des camps et sites de réfugiés officialisés par l'Etat ». Malgré ces avancées et les initiatives positives en cours, de nombreux défis restent à relever pour permettre à tous les enfants du Tchad un accès équitable à une éducation de qualité.

L'élaboration de la stratégie éducation des réfugiés au Tchad 2030, initiée en 2019 a été le fruit d'un travail collectif et participatif de collecte d'informations complémentaires, d'exploitation des informations, d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de l'éducation pour les réfugiés au Tchad 2013-2016, du plan d'action 2015-2017 d'intégration du système éducatif tchadien par les écoles des camps de réfugiés et du plan quinquennal de transition de la gestion de l'éducation secondaire dans les camps de réfugiés de l'Est 2017-2021 par les parties prenantes clés du niveau central et de tous les bureaux de terrain, y compris les réfugiés, les cadres des ministères en charge de l'éducation et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), tout en s'appuyant sur les initiatives en cours. Les échanges et les contributions ont aidé à enrichir et peaufiner le document en y reflétant de façon consensuelle les défis prioritaires et les orientations stratégiques.

Ce document de stratégie s'articule autour de cinq grands points essentiels : le premier fait un bref état du système éducatif tchadien, sa décomposition par secteur, sa stratégie sectorielle, ses défis et ses opportunités ; le second met en exergue les niveaux d'intervention du HCR, le préscolaire, le primaire, le secondaire, le tertiaire et la formation professionnelle tout en chiffrant les avancées à la lumière de la stratégie éducation des réfugiés au Tchad 2013/2016, les défis, les conséquences et les perspectives ; le troisième et le quatrième points présentent la vision 2030 de l'éducation des réfugiés au Tchad et l'alignement et l'application de la stratégie 2030 des réfugiés au Tchad et le cinquième point les objectifs stratégiques et approches. Au total, il vise trois objectifs stratégiques et dix résultats attendus permettront d'apprécier les cibles liées à chaque objectif.

I. Le système éducatif tchadien : défis et opportunités

Conformément à la loi N° 016/PR/2006 portant orientation du système éducatif tchadien et votée en 2006, les deux langues officielles d'enseignement sont le Français et l'Arabe. Le système éducatif se décompose comme suit :

	<i>Ages ciblés :</i>	<i>Durée :</i>	
Précolaire	3-5 ans	3 ans	Enseignement non obligatoire.
Primaire	6-11 ans	6 ans	Enseignement obligatoire. Le niveau primaire et moyen constituent l'enseignement fondamental.
Moyen	12-15 ans	4 ans	Enseignement obligatoire sanctionné par le Brevet d'Etudes Fondamentales en classe de 3 ^{ème} .
Secondaire	16-18 ans	3 ans	Composé de l'enseignement technique et général et sanctionné par le Baccalauréat.
Formation professionnelle	16 ans et +	2 ans	L'accès se fait par voie de concours national avec des places limitées par option et par centre.
Supérieur	18 ans et +	2 ans et +	Offre diverses formations sous le système LMD (licence, master doctorat) mais également des écoles spécialisées et cycle professionnels plus cours (Ex. BTS).
Enseignement non formel (ENF)	9-14 ans	4 ans	A destination des jeunes hors du système éducatif et ayant pour objectif de transmettre les compétences de niveau primaire en préparation à l'insertion professionnelle. Passerelle possible vers l'enseignement formel.

Le Plan intérimaire pour l'éducation au Tchad 2018-2020, adopté en 2017, est la stratégie sectorielle du gouvernement tchadien en matière d'éducation. Elle s'articule autour de 3 grandes priorités :

1. Poursuivre la scolarisation primaire universelle de qualité en élargissant l'éducation de base au premier cycle du secondaire en veillant à la réduction des disparités ;
2. Améliorer la qualité et la pertinence des apprentissages à tous les niveaux ;
3. Renforcer la gouvernance du secteur en améliorant le pilotage, la coordination et la déconcentration.

Le Tchad a toujours accordé une importance particulière à l'éducation. Entre 1990 et 2014, il a connu une augmentation impressionnante de ses effectifs du primaire, passant de 0.5 millions d'élèves à 2.4 millions⁷. Face à cette augmentation, amplifiée par une forte pression démographique, de nouvelles écoles ont vu le jour, et de nombreux enseignants, en particulier communautaires, ont été recrutés pour absorber les nouveaux élèves. L'implication communautaire est particulièrement forte au Tchad où les Associations de Parents d'Elèves (APE) recrutent elles-mêmes leurs enseignants communautaires, ces derniers représentant 69 % du corps enseignant national.

Cependant, les effectifs du primaire ont commencé à baisser en 2016 en passant de 2.4 à 2.2 millions d'élèves. En effet, la crise économique que subi le pays depuis 2016 a eu un impact important sur les scolarisations en raison de la fermeture des écoles due à la suspension des paiements des subventions

des maîtres communautaires. Les difficultés économiques sont par ailleurs exacerbées par la situation sécuritaire des pays voisins ainsi que la présence du groupe Boko Haram dans le bassin du Lac Tchad. Plus récemment, la crise du COVID-19 a entraîné la fermeture de tous les établissements d'enseignement du pays de mars à juin 2020 impactant la scolarisation de millions d'enfants et de jeunes. Avec un Indice de Développement humain classé 187^{ème} sur 189 pays (PNUD, 2019), le Tchad fait partie des pays les plus pauvres du monde. Une étude sur la situation des enfants hors du système scolaire, réalisée en 2016 par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique et l'UNICEF, a montré qu'environ 1 enfant sur 2 en âge d'aller à l'école primaire n'était pas scolarisé, soit environ 1.2 million d'enfants de 6 à 11 ans. Le pays présente de fortes disparités régionales et de genre en matière de scolarisation ((Ratio moyen filles/garçons des inscriptions au de 0.7 primaire et de 0.45 au secondaire en 2016 selon l'UNESCO). Les principales raisons pour la non-scolarisation sont entre autres le manque de moyens pour couvrir les frais de scolarisation, le manque de confiance envers le système éducatif et le manque d'infrastructure. Le taux d'achèvement du primaire est particulièrement faible et se situait en 2016 à 45,5%, principalement en raison des redoublements (1/4 des élèves sont redoublants) et des abandons⁷.

La qualité représente un challenge de taille pour le pays. Classé avant dernier sur les 10 pays d'Afrique subsaharienne francophone participant à l'évaluation PASEC 2014, le Tchad présente de très faibles résultats d'évaluation des apprentissages. Ainsi, en fin de scolarité primaire (CM2) 84,3% des élèves sont situés sous le seuil minimal de compétences en lecture et 80,9% en mathématiques. La majorité des élèves atteignant ainsi la fin du primaire n'est donc pas équipée pour réussir au moyen et cette proportion est d'autant plus importante pour les filles³. L'évaluation a également révélé le faible niveau d'équipement des salles de classe au Tchad où moins de 5% des élèves du primaire possèdent leur propre manuel scolaire en lecture et mathématiques. Le niveau des enseignants est également problématique puisqu'environ 75% des élèves sont encadrés par des enseignants dont le diplôme le plus élevé ne dépasse pas le niveau secondaire.

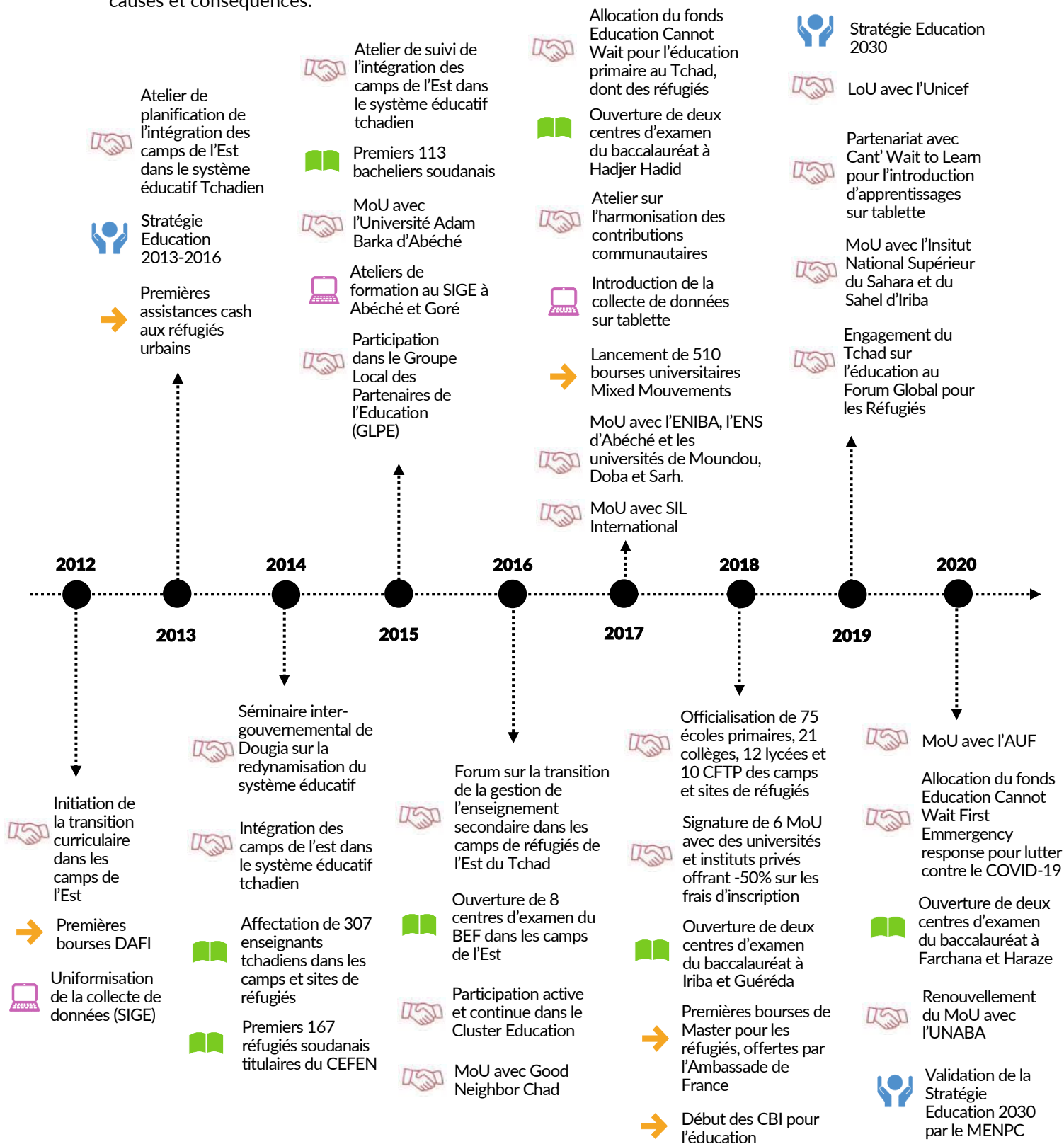
L'économie fragile du Tchad repose fortement sur le secteur primaire (agriculture et ressources minières) ce qui a une forte influence sur le financement de l'éducation. Selon la synthèse des principaux constats et recommandations de la revue conjointe du secteur de l'éducation au Tchad de 2019, en raison du contexte macro-économique difficile couplé au poids de la dette publique et à l'insécurité grandissante avec la montée de l'extrémisme violent, l'état n'a pu octroyer en 2018 que 12,6% de son budget au secteur de l'Éducation contre 18% prévu au titre de son engagement en faveur du Plan Intérimaire de l'Éducation au Tchad (PIET). Par ailleurs le taux d'exécution des budgets alloués aux ministères en charge de l'éducation demeure très faible et limité essentiellement aux paiements des salaires du personnel. Les lignes budgétaires allouées aux dépenses de biens et services, aux subventions et aux investissements n'ont pas été exécutées.

Cependant, les Partenaires Techniques et Financiers, à travers leurs soutiens au Gouvernement dans la mise en œuvre du PIET, ont mobilisé d'importants financements pour le secteur de l'éducation en 2018 à hauteur de 105 milliards de FCFA. Toutefois, cet effort reste en deçà des prévisions et ne représente que 47% des prévisions (226 milliards FCFA).

En dépit de cela, le Tchad a fait des progrès remarquables en matière d'offre d'éducation aux enfants/jeunes réfugiés vivant sur son territoire notamment en intégrant les réfugiés dans son système éducatif ainsi que dans son plan sectoriel de l'éducation. Après l'intégration des établissements scolaires des camps de réfugiés de l'Est dans le système éducatif tchadien en 2014, l'année 2018 a marqué une nouvelle étape majeure avec l'officialisation de 108 établissements scolaires des camps, sites et villages d'accueil des réfugiés au Tchad, complétée en 2020 par 7 établissements. Par ces actes, le Tchad a réaffirmé, une fois de plus, son engagement à offrir une éducation de qualité, équitable et inclusive aux réfugiés et tchadiens, et par voie de fait, à la pleine intégration des établissements scolaires des camps et sites de réfugiés dans son système éducatif.

II. Situation actuelle de l'éducation des réfugiés au Tchad : grandes réalisations depuis 2012/2013

La section qui suit retrace les principales avancées et réalisations, les défis prioritaires ainsi que leurs causes et conséquences.



➔ **Accès**

L'intégralité des réfugiés du Tchad ont aujourd'hui accès au système éducatif tchadien. En mars 2020, juste avant la fermeture des écoles en raison du COVID-19, 100 143 réfugiés étaient scolarisés la moitié, d'entre eux étant des filles. Ces effectifs sont en progression depuis 2014, année de l'inclusion de tous les établissements scolaires des camps de réfugiés dans le système éducatif tchadien, avec 23% d'élèves en plus, et une progression régulière des effectifs dans tous les Groupes de Population Cible (PPG) mais seulement aux niveaux primaire et secondaire, le **préscolaire** ayant connu une baisse de 4%.

La progression s'explique par les efforts de sensibilisation et de mise en place de mesures d'accompagnement (assistance scolaire, crèches, etc.) ainsi que des afflux récents de réfugiés (urbains 2013/2014, Centrafricains 2016 et 2018 et Nigérian en 2014/2015 et 2019). La diminution au préscolaire est liée à la faible volonté de participation communautaire tout comme d'adhésion à la stratégie progressive de sortie.

L'augmentation des effectifs a permis des améliorations des taux de scolarisation au **primaire et secondaire**. Le taux brut de scolarisation au primaire (79%) est supérieur à la moyenne internationale des réfugiés (77%) et celui du secondaire (24%) légèrement inférieur (30%). La part des réfugiés scolarisés hors camp est passée de 0.2% (157) à 6% (6 061) en raison des afflux de réfugiés urbains et de la politique de villages d'accueil.

L'accès aux **études universitaires** est un challenge pour tous les jeunes du Tchad. Grâce à l'appui de la bourse DAFI, 187 réfugiés ont pu poursuivre leurs études à l'université depuis 2012. Introduite en 2017, la bourse partielle Mouvements Mixtes du HCR a permis de soutenir 597 étudiants de licence. En milieu urbain, la bourse d'appui à la rédaction de mémoire a été versée à 94 jeunes. Enfin, grâce à un partenariat avec l'Ambassade de France, 14 licenciés poursuivent leurs études en master. Des efforts à poursuivre puisque seuls 1,5% des jeunes sont inscrits à l'université, contre 3% des réfugiés au niveau mondial.

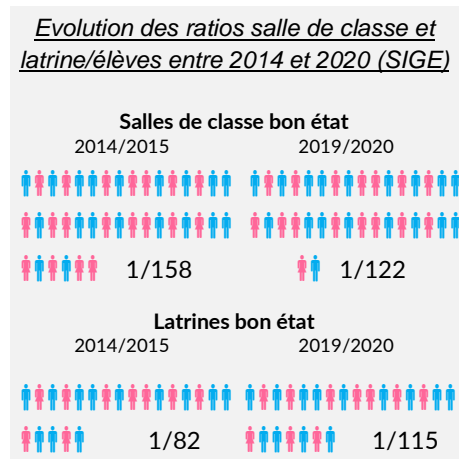
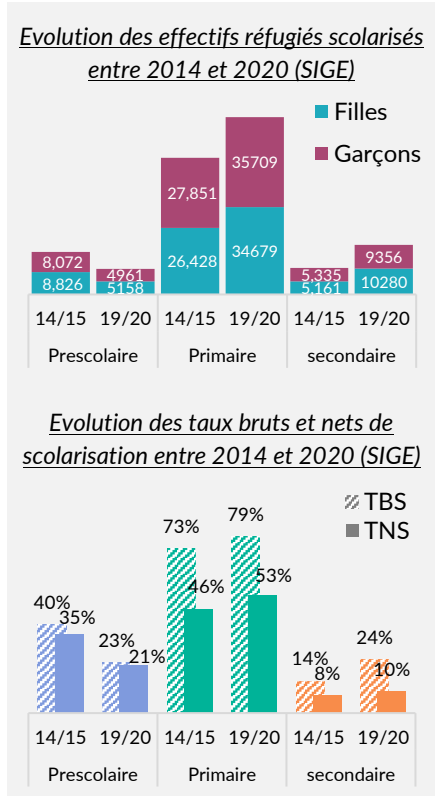
Concernant la **formation professionnelle**, de grands progrès ont été faits récemment pour revitaliser les 09 centres de formations techniques et professionnelles à proximité des camps de réfugiés, à travers leur officiation et la formation à l'Approche par Compétences (APC) de l'ensemble des formateurs en septembre 2019. En 2018, les centres ont ainsi formé 619 apprenants dont 48% de Tchadiens.

Si les progrès réalisés depuis l'inclusion complète des réfugiés dans le système éducatif tchadien sont appréciables et encourageants, la moitié des réfugiés de 6 à 18 ans (50% - 52% pour les filles et 49% pour les garçons) ne seraient pas scolarisés ou seraient scolarisés dans les établissements scolaires hors d'accès du HCR et de ses partenaires. La poursuite des efforts reste donc primordiale.

L'augmentation des effectifs doit s'accompagner d'une augmentation des infrastructures scolaires afin de garantir de bonnes conditions d'apprentissage.

En 2014, les camps et sites d'accueil des réfugiés comptaient au total 598 salles de classe en dur et semi dur en bon état ainsi que 996 latrines fonctionnelles. Les infrastructures ont pu être renforcées et actuellement 995 salles de classe en bon état sont disponibles ainsi que 1 016 latrines. Les salles de classe ont permis d'améliorer les ratios qui restent cependant très au-dessus du seuil acceptable d'une salle de classe pour 60. En revanche, les ajouts de latrines n'ont pas permis l'amélioration du ratio.

Des statistiques détaillées par PPG sont disponible en annexe.



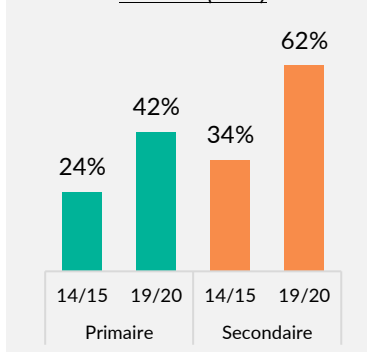
Qualité

Un apprentissage de qualité nécessite l'investissement de tous afin de permettre aux enfants de maîtriser les compétences nécessaires à la réussite des études et leur insertion dans la société.

L'enseignant occupe une place centrale dans la qualité. L'intégration du système éducatif national a permis l'affectation de 298 enseignants tchadiens dans les établissements scolaires des camps et sites de réfugiés entre 2014 et 2015. Leur maintien reste cependant problématique.

Le HCR et ses partenaires s'associent au quotidien dans la formation continue et qualifiante des enseignants réfugiés. Grâce aux partenariats avec l'Ecole Nationale des Instituteurs Bilingues d'Abéché (ENIBA) et de Doba, 635 enseignants réfugiés ont ainsi obtenu leurs CEFEN.

Part des enseignants qualifiés au primaire et au secondaire en 2014 et 2020 (SIGE)



Le projet Team Teaching du partenaire JRS mis en place depuis 2016 a permis aux enseignants réfugiés du secondaire de huit camps de réfugiés au départ, de bénéficier de séances de coaching par des enseignants qualifiés tchadiens. Un partenariat a également été établi avec l'Ecole Normale supérieure d'Abéché en 2017 afin de permettre la formation qualifiante de trois ans des enseignants du secondaire. Tout au long de l'année des formations continues sont organisées avec les autorités locales de l'éducation afin de permettre à tous les enseignants de renforcer leurs capacités.

Si la formation des enseignants s'est améliorée, l'augmentation des effectifs ne s'est pas accompagnée de celui du nombre des enseignants. On comptait ainsi 1 140 enseignants (30% femmes) du primaire dans l'opération en 2014, contre 1 062 en 2019 (33% femmes), et 606 contre 515 (12% de femmes en 2014 et 2020) pour le secondaire. Cela impacte directement les ratios enseignant/élèves actuellement de 1 pour 76 au primaire et 1 pour 42 au secondaire, le standard étant de 1 pour 40. La baisse au primaire est notamment due à l'abandon de poste des enseignants affectés par l'état en raison de non-attractivité des zones d'affectation et au départ de certains enseignants réfugiés pour d'autres activités lucratives. La grille des subsides des enseignants communautaires réfugiés a légèrement été revue à la hausse en 2017 pour une meilleure valorisation des qualifications.

En parallèle, des efforts ont été fournis sur la distribution de manuels scolaires Etoile du programme tchadien, en langue arabe et française, et ont permis d'atteindre des ratios au primaire d'1 manuel pour 2 élèves en lecture, 1 pour 2 en calcul et 1 pour 8 en sciences (norme 1 pour 3). Au secondaire les ratios sont de 1 pour 2 en lecture et 1 pour 5 en calcul et 1 pour 4 en sciences avec cependant de fortes disparités selon les camps.

Les réfugiés ont accès aux examens nationaux tchadiens de fin de cycle fondamental (Brevet d'Etude Fondamentale, BEF) et de fin d'études secondaires (Baccalauréat). Le Gouvernement tchadien a créé quatre centres d'examen de baccalauréat dans les régions du Ouaddaï (2 à Hadjer-Hadid) et du Wadi Fira (Iriba et Guereda) dans des villes proches des camps de réfugiés, pour faciliter l'accès des réfugiés à l'examen du Baccalauréat. Dans la même veine, il a été créé neuf centres de BEF dans les camps de réfugiés de l'Est.

Tous ces efforts ont permis à 5 742 collégiens réfugiés (56% de filles) d'obtenir leur BEF et 2 526 lycéens réfugiés leur baccalauréat (50% de filles). Les réfugiés enregistrent globalement des taux de réussite proches ou supérieurs aux taux nationaux. A noter que la grande majorité des bacheliers ont obtenu un baccalauréat littéraire et que le développement des séries scientifiques dans les camps de réfugiés de l'Est se fait progressivement.

Protection

Tous les établissements scolaires se doivent d'être des espaces d'apprentissage sûrs exempts de toute forme de violence ou d'exploitation. Chaque enseignant est ainsi formé et doit signer le code de conduite développé spécifiquement pour le secteur de l'éducation.

La collaboration avec le secteur de la protection est accentuée, ce projet étant mis en œuvre par le même partenaire que celui de l'éducation depuis 2015 au Sud et depuis 2017 à l'Est. Cela permet une synergie d'actions de suivi des enfants à besoins spécifiques (EBS). Dans le sud, la politique de versement des frais d'inscription aux EBS directement via les APE, permet chaque année la scolarisation de centaines d'enfants en situation difficile. Elle s'est étendue en 2018 aux camps de réfugiés de l'Est malgré quelques réticences.

La présence dans chaque école d'une Association Mères Educatrices (AME), la création de clubs de filles et des crèches, ont permis ces dernières années de promouvoir la scolarisation des filles et des jeunes femmes. Dans les camps de l'Est, les filles sont aujourd'hui plus nombreuses en classe que les garçons, en revanche dans le Sud et la zone du Lac des efforts restent à fournir pour faire de même.

Partenariat et coordination

La recherche de partenariats efficaces, efficients et novateurs tout comme la coordination des activités éducatives de l'opération sont nécessaires à la réussite de la mission d'offrir aux enfants réfugiés un accès à une éducation de qualité tout au long de leur vie. Ainsi, le HCR a fortement amélioré ces dernières années sa collaboration avec les ministères de l'éducation, les PTF et les autres acteurs de l'éducation, y compris ceux de la société civile pour une meilleure coordination de ses interventions :

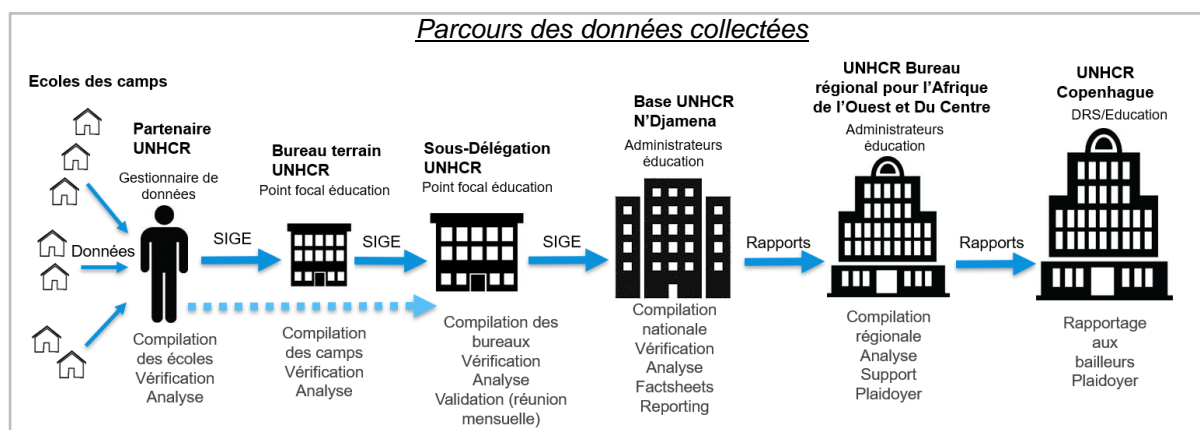
- La collaboration étroite avec les ministères en charge de l'éducation a permis au Tchad de faire des progrès remarquables dans l'éducation des enfants réfugiés vivant sur son territoire. Après l'intégration du curriculum tchadien en 2014, l'année 2018 a marqué une nouvelle étape positive vers la pleine inclusion des réfugiés dans son système éducatif national : en mai 2018, le Tchad a officialisé 75 écoles primaires, 21 collèges et 12 lycées, relevant ainsi le statut de ces écoles communautaires construites par le HCR dans les camps de réfugiés à celui d'école publique. En 2020, 7 établissements complémentaires des camps de Farchana, Gaga et Kouchaguine-Moura ont également été officialisés. Au niveau de la formation professionnelle, dix Centres de Formation Technique et Professionnelle ont été officialisés par l'Etat en 2019 ;
- La participation active au Cluster Education, sous le lead de l'Unicef et du Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique et aux rencontres du Groupe Local des Partenaires de l'Education (GLPE) et des PTF dont le chef de file est l'Agence Française de Développement (AFD), ainsi qu'au nouveau cadre de coopération UNDAF ont permis aux réfugiés d'être pris en compte dans le plan sectoriel de l'éducation et de bénéficier de programmes et fonds nationaux d'éducation tels que les fonds du Partenariat Mondial pour l'Education (PME) pour financer les plans intérimaires (PREBAT et PREAT) et de réponse en urgence au Lac (PUEBT), de la Banque Mondiale pour le paiement des subsides des maîtres communautaires, d'Education Cannot Wait qui couvre, depuis 2017, l'ensemble des besoins en fournitures scolaires, didactiques et quelques constructions dans 10 provinces au Tchad dont tous les camps et sites de réfugiés et a permis en 2020 le renforcement de l'hygiène et prévention du COVID-19 dans les écoles des camps, sites et villages accueillants des réfugiés. D'autres projets comme celui d'amélioration de la qualité, le ProQEB, ou celui concernant la formation professionnelle, FORMI, tous sous financement de la Coopération Suisse et de l'AFD et mis en œuvre par Enfants du Monde, Swisscontact et Caritas, s'étendent progressivement vers les camps de réfugiés. Pour une meilleure réponse en éducation en urgence, un plan de contingence est en cours de finalisation par l'Unicef et le Ministère de l'éducation avec l'implication des PTF dont le HCR. Ces foras d'échange permettent de mettre en avant les réalisations du HCR et les besoins à couvrir pour les réfugiés et les populations hôtes, tout en renforçant la coordination de l'ensemble des partenaires dans une optique de nexus humanitaire-développement ;
- Les partenariats permettent aussi aux élèves de bénéficier d'activités éducatives nouvelles et innovantes. Ainsi des partenariats ont été établis avec la Société Internationale de Linguistique (SIL) permettant l'enseignement de langues nationales et avec Can't Wait to Learn pour l'introduction d'apprentissage sur tablette ;

- Pour favoriser la poursuite des études supérieures, douze Memoranda d'Entente ont été signés entre le HCR et les universités publiques offrant l'accès dans les mêmes conditions aux réfugiés qu'aux tchadiens ; ainsi qu'avec des universités privées offrant une réduction de 50% des frais d'inscription aux réfugiés. Un partenariat a été développé avec l'Ambassade de France au Tchad afin d'offrir pour la première fois des bourses de master aux étudiants réfugiés ;
- Dans les camps, la participation communautaire est mise en avant à travers les APE, les AME et les COGES. En 2017, un atelier d'harmonisation des contributions communautaires à l'éducation a été organisé afin de s'accorder sur un ensemble de 4 points de réflexion dont 13 recommandations applicables à chaque contexte (voir annexe 4) ;
- Au niveau interne, l'unité de l'éducation a trois partenaires de mise en œuvre : la CRT au Lac, ACRA au Sud et JRS à l'Est. Des réunions de terrain sont organisées mensuellement rassemblant le HCR, les autorités locales de l'éducation et les partenaires. Quatre fois par an, une réunion nationale de coordination en vidéo conférence rassemblant l'ensemble des acteurs de l'éducation est organisée, Ces rencontres sont accompagnées de réunions thématiques du Groupe Technique Education afin de traiter de thèmes particuliers. Malgré la pandémie de COVID-19, réunions ont continué à se tenir en 2020.



Gestion de l'information

S'assurer d'une collecte rapide et fiable des données est primordial au bon pilotage des activités éducatives. En 2012, une version électronique de système d'Information et de Gestion de l'Education (SIGE) a été développée afin d'uniformiser les SIGE des sept partenaires de l'éducation et améliorer la qualité de l'information. Cette version a ensuite été accompagnée en 2017 de l'introduction de la collecte de données sur tablette avec formulaire KOBO et synchronisation avec la base de données proGres. Le développement de fiches d'information trimestrielles et de diverses notes contextuelles permet à l'unité éducation de maîtriser ses données et s'en servir pour la planification, le suivi et évaluation, la communication et le plaidoyer.



Plus de 100 staffs HCR, partenaires et autorités locales ont été formés dans la collecte, gestion et analyse des données de l'éducation depuis 2015 sur l'ensemble de l'opération afin non seulement de s'assurer d'une collecte de qualité, mais de comprendre les statistiques collectées et les utiliser dans leurs activités quotidiennes.

Enfin récemment, le Tchad a été sélectionné pour participer au projet REMIS (Refugee Education Management Information System) de création d'un outil SIGE en ligne permettant une synchronisation et compilation plus efficace des données. Ce projet s'est accompagné d'une feuille de route afin de permettre à terme la collecte des données des réfugiés directement par l'Etat. C'est un vœu partagé par l'ensemble des PTF et le Ministère de l'Education d'avoir une seule base de données de l'éducation permettant ainsi une inclusion complète des réfugiés dans le système national.

III. Vision 2030 de l'éducation des réfugiés au Tchad

Les enfants et jeunes réfugiés, apatrides, déplacés internes, demandeurs d'asile et retournés ont accès à une éducation inclusive et équitable de qualité au sein du système éducatif tchadien qui les protège tout en leur offrant des possibilités d'éducation préscolaire, primaire, secondaire, tertiaire et professionnelle conformément à l'Objectif de Développement Durable N°4.

IV. Alignement et application de la stratégie éducation des réfugiés

La stratégie éducation des réfugiés 2030 s'applique à l'ensemble des réfugiés ainsi qu'aux autres populations relevant de la compétence du HCR (apatrides, demandeurs d'asile, déplacés internes et retournés) au Tchad.

Partant du principe que l'éducation est un droit fondamental²¹ qui doit être garanti et respecté pour tous, et à tout moment, la stratégie éducation des réfugiés au Tchad 2030 tire sa pertinence du fait que l'éducation en situation d'urgence ou de crise prolongée n'est pas uniquement un droit fondamental mais également un outil essentiel de protection²⁸ qui contribue à renforcer la résilience et la cohésion sociale des communautés, jouant un rôle déterminant dans la recherche des solutions durables²⁹. Elle reflète les différents statuts juridiques et droits des réfugiés, des demandeurs d'asile, des rapatriés et des apatrides en vertu des lois internationales qui guident les réponses et les actions du HCR, dont principalement la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés¹⁵ et la Convention de 1954 relative au statut des apatrides¹⁸. Elle s'arrime aux principaux cadres de politique mondiale de développement de l'éducation et de protection de l'enfance, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant¹⁶ et l'Objectif de Développement Durable N°4¹³ (Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie). Elle poursuit également la mise en œuvre des engagements internationaux récents tels que la déclaration issue du sommet de New York sur les réfugiés et les migrants, le Cadre d'Action Global pour les Réfugiés (CRRF)³⁰ le Pacte Mondial sur les Réfugiés et le Forum Mondial pour les Réfugiés. De ces faits, elle contextualise la stratégie mondiale HCR de l'éducation des réfugiés 2030²⁵ (Education des Réfugiés 2030 : Une Stratégie pour l'Inclusion des Réfugiés) tout comme le Document d'orientation et de stratégie en matière d'éducation du HCR Afrique de l'Ouest¹² qui visent l'intégration des réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux.

A travers cette stratégie, le HCR Tchad réitère son engagement d'œuvrer au côté du gouvernement tchadien pour l'accès équitable et inclusif à une éducation de qualité pour tous les enfants et jeunes vivant sur son territoire tel que le prescrivent sa Constitution et la Loi 16 sur l'éducation³¹. La stratégie s'aligne sur le Plan Intérimaire pour l'Éducation au Tchad 2018-2020⁶ et le Plan National de Développement 2017-2021. Suite à l'intégration des réfugiés dans le système éducatif tchadien en 2014, puis à la transformation en 2018 des établissements camps des réfugiés en établissements publics et la prise en compte des réfugiés dans le plan sectoriel de l'éducation et dans les programmes nationaux de l'éducation pour ne citer que ces avancées les plus illustratives, il s'agira dans les années à venir de consolider ces acquis à tous les niveaux de l'éducation : préscolaire, primaire, secondaire, universitaire, formation professionnelle et éducation non formelle. Pour y arriver le HCR continuera de s'assurer de l'implication et de la participation des différentes populations, y compris celles hôtes dans toutes les activités, ainsi que du renforcement du partenariat avec les acteurs humanitaires et de développement pour soutenir et accompagner l'Etat tchadien dans ses efforts vers une inclusion pleine et effective de tous les enfants réfugiés.

V. Objectifs stratégiques et approches

OBJECTIF 1 : RENFORCER L'INCLUSION ÉQUITABLE DES RÉFUGIÉS APATRIDES, DEPLACÉS INTERNES, DEMANDEURS D'ASILE ET RETOURNÉS DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF TCHADIEN POUR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ

Résultat attendu 1.1 : Les politiques et programmes nationaux de l'éducation favorisent la pleine inclusion dans le système éducatif tchadien de tous les enfants et jeunes réfugiés, y compris dès leur arrivée sur le territoire.

Cela se fera par l'inclusion des réfugiés dans :

i	La loi nationale de l'éducation, cas de loi 16 qui pourrait être revue en conséquence
ii	Les plans sectoriels et programmes nationaux de l'éducation
iii	L'analyse des besoins sectoriels de l'éducation et lors des revues sectorielles
iv	Le Système d'Information et de Gestion de l'Education (SIGE) national en veillant à désagréger les données par statut

Résultat attendu 1.2 : Les enfants et les jeunes réfugiés ont accès à tous les niveaux d'enseignement formel et non formel du système éducatif tchadien dans les mêmes conditions que les nationaux.

Cela signifie que les enfants et les jeunes réfugiés :

i	Sont en possession des documents qui leur permettent d'avoir un accès équitable à l'éducation et aux examens nationaux
ii	S'inscrivent et suivent les cours dans les mêmes critères d'admission et d'enseignement que les nationaux du préscolaire à l'université, y compris la formation professionnelle. Cette dernière se fera selon le système formel, prescrit par le MFPPM et/ou non formel via des formations courtes pour les apprenants non admis aux concours d'entrée. Des études de marché devront être systématiquement, être menées pour le choix des filières répondant aux besoins du marché
ii	Sont acceptés dans les établissements scolaires où ils apprennent ensemble avec les enfants et jeunes tchadiens
iv	Ont accès équitablement, selon les possibilités, au programme de cantine scolaire
v	Ont accès équitablement au programme de santé scolaire (déparasitage, vaccination...)
vi	Reçoivent des diplômes d'étude reconnus au niveau national et international

Résultat attendu 1.3 : Les enfants et les jeunes réfugiés achèvent l'ensemble des niveaux d'enseignement avec de meilleurs taux de réussite.

Cela à travers :

i	La fourniture des matériels scolaires et didactiques
ii	La mise en place de programmes d'éducation innovants, incluant l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)
ii	L'assiduité des élèves et le suivi de leur achèvement des cycles scolaires
iv	La poursuite de la formation qualifiante et continue des enseignants dont ceux du secondaire
v	La formation en langues, y compris les langues nationales
vi	L'évaluation des apprentissages notamment via l'inclusion des réfugiés dans les évaluations nationales et internationales standardisées (ex. PASEC)
vii	La diversification des opportunités d'accès aux études tertiaires tout en privilégiant des filières facilitant l'employabilité des jeunes après leurs études

Résultat attendu 1.4 : Des voies complémentaires d'accès à l'éducation, y compris l'éducation de base non formelle et l'alphabetisation, existent pour les enfants, jeunes et adultes réfugiés déscolarisés ou ayant dépassé l'âge scolaire ou réticents à l'éducation formelle.

Cela grâce à :

i	La qualité et la pertinence des programmes d'alphabetisation et d'éducation non formelle
ii	L'existence d'un programme officiel d'éducation accélérée
ii	La vulgarisation du programme minimal d'alphabetisation
iv	L'adoption et la vulgarisation de l'alphabet national du Tchad
v	La formation initiale et continue des animateurs et alphabetiseurs
vi	Le développement de la stratégie de faire-faire en déléguant ces activités aux particuliers par le biais de la communauté
Vii	L'élaboration d'un cadre de réflexion et de concertation sur les écoles coraniques ³³

CIBLES DE L'OBJECTIF 1



	Réf. 2019	Etape 2020	Cible 2025	Cible 2030
Taux net de scolarisation au préscolaire	34%	22%	40%	60%
Taux net de scolarisation au primaire	52%	52%	70%	85%
Taux net de scolarisation au secondaire	10%	10%	15%	30%
Part des 19-24 ans ayant accès aux études supérieures	1,5%	1,5%	5%	10%
Part des enseignants du primaire qualifiés	41%	42%	60%	80%
Part des enseignants du secondaire qualifiés	47%	62%	75%	100%

OBJECTIF 2 : PROMOUVOIR LE MAINTIEN D'UN ENVIRONNEMENT D'APPRENTISSAGE SÛR ET PROTÉCTEUR POUR TOUS LES ÉLÈVES ET LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Résultat attendu 2.1 : Les infrastructures éducatives et de formation à tous les niveaux d'apprentissage permettent un enseignement de qualité, accessible à chaque enfant et en toute sécurité.

Cela se fera par :

i	La construction, la réhabilitation et l'usage efficient de salles de classe permettant un ratio classe/élèves aux normes
ii	La construction des infrastructures scolaires selon les normes du ministère en tenant compte des personnes vivant avec handicap
iii	La sécurisation des écoles dans les zones sensibles
iv	L'implication de la communauté dans toutes les constructions d'infrastructures scolaires
v	L'usage équitable des infrastructures scolaires et de WASH par les élèves et le personnel enseignant
vi	La sensibilisation des communautés sur l'entretien des infrastructures scolaires

Résultat attendu 2.2 : La sécurité physique de tous est garantie dans les établissements scolaires et l'enseignement forme les enfants à devenir des acteurs de paix.

Cela grâce à :

i	La sécurité et l'accessibilité des chemins qui mènent aux établissements scolaires pour tous les élèves, y compris les filles et les personnes vivant avec handicap
ii	La mise en place d'un plan d'évacuation et la formation des élèves et enseignants à la conduite à tenir face à une attaque extérieure dans les zones sensibles
iii	La formation continue des élèves et du personnel enseignant à la promotion de la paix et de la cohésion sociale
iv	La dispense d'un enseignement permettant le développement des compétences de vie et de la citoyenneté (instruction civique et morale)

Résultat attendu 2.3 : L'environnement d'apprentissage est sûr, inclusif et équitable.

Cela grâce au (x) :

i	Connaissances en matière d'identification et de rapportage des cas de Violences Basées sur le Genre (VBG)
ii	Signatures et respect des codes de conduites et règlements intérieurs
iii	Respect de la diversité et de tous les élèves sans distinction, y compris ethnique
iv	Enseignements dispensés en hygiène
v	Mesures pour promouvoir l'éducation des enfants à besoin spécifiques
vi	Mesures pour promouvoir l'éducation des filles dont : le recrutement d'enseignantes ; la saine gestion des infrastructures WASH et la gestion appropriée de l'hygiène menstruelle des filles ; l'accès aux informations concernant l'hygiène et la santé reproductive ; des cours spécialisés ; le développement des crèches ; la représentation équitable dans toutes les structures de prise de décision

CIBLES DE L'OBJECTIF 2



	Réf. 2019	Etape 2020	Cible 2025	Cible 2030
Nombre d'élèves par salle de classe durable au primaire	117	125	80	60
Nombre d'élèves par salle de classe durable au secondaire	89	101	60	50
Nombre d'élèves par latrine durable au primaire	103	110	75	40
Nombre d'élèves par latrine durable au secondaire	88	109	70	40
Ratio fille/garçon au primaire	0.9/1	0.9/1	1/1	1/1
Ratio fille garçon au secondaire	1/1	0.9/1	1/1	1/1
Part des enseignants du primaire qui sont des femmes	31%	33%	40%	50%
Part des enseignants du secondaire qui sont des femmes	11%	12%	20%	30%
Part des enfants à besoins spécifiques scolarisés			40%	70%

OBJECTIF 3 : RENFORCER LA COORDINATION, LES PARTENARIATS ET LE PILOTAGE POUR UNE MEILLEURE INCLUSION DES RÉFUGIÉS DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF TCHADIEN

Résultat attendu 3.1 : Le Pilotage et la gestion des établissements scolaires fréquentés par les enfants et jeunes réfugiés sont renforcés, favorisant l'intégration des données désagrégées par statut de réfugié dans le SIGE national.

Cela se fera à travers :

i	La transformation des camps de réfugiés de l'Est du Tchad en Secteur d'Animation Pédagogique (SAP) sous la responsabilité des conseillers pédagogiques de l'Etat
ii	La prise en compte systématique des établissements officialisés des camps et sites de réfugiés dans les mouvements annuels d'affectation et de mutation des enseignants. Pour soutenir les enseignants de l'Etat affectés dans ces établissements scolaires, des mesures incitatives telles que des primes de déplacement, des facilitations d'installation et de logements seront faites
iii	Le renforcement des capacités des acteurs et la dotation en matériel informatique pour faciliter la production des données
iv	L'amélioration de la collecte et le traitement des données par les bureaux et sous-délégations du HCR en collaboration avec les autorités locales de l'éducation
v	L'utilisation systématique des tablettes et smartphones pour la collecte des données
vi	La production des informations scolaires probantes et dans les délais
vii	La formation continue des responsables d'établissements scolaires
viii	La mise en œuvre du plan d'action issu de l'atelier de Nairobi sur le REMIS qui visait l'intégration des données scolaires désagrégées par statut de réfugié dans le SIGE national
ix	Le suivi et la collecte des données des enfants et jeunes scolarisés en dehors des camps de réfugiés
x	La reprise de la gestion des établissements officialisés des camps et sites de réfugiés par l'Etat

Résultat attendu 3.2 : Les communautés réfugiées et hôtes se réapproprient l'ensemble des activités éducatives à travers les organes communautaires de gestion scolaire.

Cela se fera à travers :

i	La redynamisation continue et soutenue des APE, AME et COGES dans tous les établissements scolaires fréquentés par les réfugiés
ii	Le renforcement continue de capacité des membres des APE, AME et COGES
iii	L'implication et la participation effective des membres des APE, AME et Comité de Gestion Scolaire dans la gestion scolaire
iv	La poursuite de la mise en œuvre des recommandations, issues de l'atelier sur l'harmonisation des contributions communautaires à l'éducation dans les camps et sites de réfugiés au Tchad de 2017
v	La poursuite de la mise en œuvre des recommandations, issues du Forum sur la transition de la gestion des établissements secondaires des camps de l'Est

Résultat attendu 3.3 : La coordination et les partenariats sont améliorés et diversifiés pour une meilleure inclusion des réfugiés dans le système éducatif.

Cela se fera à travers :

i	Le développement des capacités des PTF et des cadres des ministères de l'éducation
ii	L'organisation régulière de réunions de coordination sur l'éducation des réfugiés, d'ateliers et de missions conjointes
iii	La participation active aux réunions et activités du cluster, du GLPE, des PTF et UNDAF
iv	La poursuite de la mise en œuvre des LoU et des MoU avec les universités, les partenaires opérationnels et les agences des Nations Unies, tout en poursuivant le développement d'autres accords
v	La recherche et signature des conventions avec les partenaires privés et de développement
vi	L'appui de l'Etat dans sa planification et revue sectorielle, y compris la recherche de financements
vii	La recherche d'autres bailleurs de fonds, y compris non traditionnels, pour l'éducation des réfugiés au Tchad

CIBLES DE L'OBJECTIF 3



	<i>Réf.</i> 2019	<i>Etape</i> 2020	<i>Cible</i> 2025	<i>Cible</i> 2030
Part des écoles des camps/sites ayant une APE fonctionnelle	100%	100%	100%	100%
Part des écoles des camps/sites ayant une AGR fonctionnelle	20%	20%	55%	80%
Part des écoles des camps/sites prises en charge par l'Etat	3%	3%	50%	100%

Documents de référence

- ¹ Aperçu des besoins humanitaires (HNO) 2019 Tchad – Communauté humanitaire du Tchad, 2019. <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/chad/document/tchad-aper%C3%A7u-des-besoins-humanitaires-2019-hno-2019-21-dec-2018>
- ² Stratégie du Cluster Education Tchad 2019 – UNICEF, 2019.
- ³ PASEC2014 – Performances du système éducatif tchadien : Compétences et facteurs de réussite au primaire – PASEC, CONFEMEN, 2016. http://www.pasec.confemen.org/wp-content/uploads/2016/10/PASEC2014_Tchad.pdf
- ⁴ Plan d'action stratégique pour la mise en œuvre du cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF) et du pacte mondial sur les réfugiés (PMR) au Tchad – UNHCR, 2018
- ⁵ Plan de réponse humanitaire Tchad (HRP) – Janvier- décembre 2019 – Communauté humanitaire du Tchad, 2018. <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/chad/document/tchad-plan-de-r%C3%A9ponse-humanitaire-2019-hrp-2019>
- ⁶ Plan intérimaire de l'Education au Tchad (PIET) 2018-2020 – MENPC, 2017. https://www.globalpartnership.org/sites/default/files/plan_interiminaire_de_leducation_au_tchad_piet_2018-2020.pdf
- ⁷ Projet de renforcement de l'éducation et de l'alphabétisation au Tchad (PREAT) – MENPC, 2018. https://planipolis.iiep.unesco.org/sites/planipolis/files/ressources/chad_renforcement_education.pdf
- ⁸ Rapport d'état du système éducatif national du Tchad, Eléments d'analyse pour une refondation de l'école, République du Tchad, IPE Pôle de Dakar – UNESCO, UNICEF, 2016. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000247447>
- ⁹ Tchad : Plan de réponse pays pour les réfugiés (RRP) 2019/2020 – UNHCR Tchad, 2019. <http://reporting.unhcr.org/sites/default/files/Chad%20Country%20RRP%202019-2020%20-%20March%202019.pdf>
- ¹⁰ Stratégie pluriannuelle et multipartenaire pour la protection et les solutions au Tchad 2018-2021 – UNHCR Tchad, 2018.
- ¹¹ Nigeria Regional Refugee Response Plan (RRRP) 2019/2020 – UNCHR, 2018. <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/67364.pdf>
- ¹² Document d'orientation et de stratégie en matière d'éducation, Représentation du HCR en Afrique de l'Ouest, version de mars 2017
- ¹³ Déclaration d'Incheon et Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'ODD4 – Organisation des Nations Unies, 2015. <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/education-2030-incheon-framework-for-action-implementation-of-sdg4-2016-fr.pdf>
- ¹⁴ Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement – UNESCO 1960, http://www.unesco.org/education/information/nfsunesco/pdf/DISCRI_F.PDF
- ¹⁵ Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés – Organisation des Nations Unies, 1951. <https://www.unhcr.org/fr/about-us/background/4b14f4a62/convention-protocole-relatifs-statut-refugies.html>
- ¹⁶ Convention relative aux droits de l'enfant – Organisation des Nations Unies, 1989. <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crc.aspx>
- ¹⁷ Convention relative aux droits des personnes handicapées – Organisation des Nations Unies, 2006. <https://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413>
- ¹⁸ Convention de 1954 relative au statut des apatrides – Organisation des Nations Unies, 1954. https://www.unhcr.org/ibelong/wp-content/uploads/Convention-relative-au-statut-des-apatrides_1954.pdf

- ¹⁹ Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes – Organisation des Nations Unies, 1979. <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19983322/201203060000/0.108.pdf>
- ²⁰ DAFI Annual Report 2019 – UNHCR, 2020. <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/DAFI%20Annual%20Report%202019%20-%20Refugee%20Students%20in%20Higher%20Education.pdf>
- ²¹ Déclaration universelle des droits de l'homme – Organisation des Nations Unies, 1948. <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html>
- ²² Global Education Monitoring Report 2019: Migration, Displacement and Education – Building Bridges , not Walls – UNESCO, 2018. https://en.unesco.org/sites/default/files/2019_gemr_migration_4_dec.pdf
- ²³ Normes minimales pour l'éducation : Préparation, interventions, relèvement – INEE, 2010. <https://spherestandards.org/fr/resources/inee-english/>
- ²⁴ Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels – Organisation des Nations Unies, 1960. <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=4c0f50a22>
- ²⁵ Refugee Education 2030 : A Strategy for Refugee Inclusion – 2019 Edition – UNHCR, 2019. <https://www.unhcr.org/5d651da88d7>
- ²⁶ Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le droit à l'éducation dans les situations d'urgence – Organisation des Nations Unies, 2010. <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=4c6242642>
- ²⁷ Tous Unis pour l'Éducation des Réfugiés – UNHCR, 2020. <https://www.unhcr.org/publications/education/5f4f9a2b4/coming-together-refugee-education-education-report-2020.html>
- ²⁸ Handbook for emergencies, UNHCR, Third Edition, 2007, p. 415. <https://emergency.unhcr.org/entry/53852/education-emergency-standard#4,1568913803242>
- ²⁹ L'éducation dans les situations d'urgence. UNESCO, 2019. <https://fr.unesco.org/themes/leducation-situations-durgence>
- ³⁰ Cadre d'action globale pour les réfugiés, UNHCR, 2017, <https://www.unhcr.org/fr/cadre-daction-global-pour-les-refugies.html>
- ³¹ La loi N° 16/PR/2006 du 13 Mars 2006 portant orientation du système éducatif Tchadien, <http://www.unesco.org/education/edurights/media/docs/a7ed1ee6934cb0c5511bc2897bda92c3b4565583.pdf>
- ³² Chiffre des personnes relevant de la compétence du HCR au Tchad, UNHCR et CNARR, 30 septembre 2020, <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/79656>
- ³³ Ecoles coraniques et éducation pour tous : quel partenariat possible ? AFD, 2014. https://www.shareweb.ch/site/Education/Documents/2014-12_%20AFD%20Ecoles%20coraniques%20et%20%C3%A9ducation%20pour%20tous%20-%20Mali%20Niger%20S%C3%A9n%C3%A9gal%20-%20R%C3%A9sum%C3%A9%20ex%C3%A9cutif.pdf

Annexes

Annexe 1 : Bonnes pratiques

ACCES AUX ETUDES SUPERIEURES

« Grâce aux MoU signés entre le HCR et les universités/instituts de N'Djamena, permettant une réduction de 50% des frais d'inscription, j'ai pu venir du camp de Djabal et financer moi-même mes études. »

Khamis Djouma – Etudiant



FORMATION QUALIFIANTE DES ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE

Tout comme Maka Youssouf, 537 enseignants réfugiés des camps de l'Est ont pu obtenir leur CEFEN grâce à un partenariat avec l'ENIBA leur permettant de se former durant les vacances scolaires tout en continuant à enseigner durant l'année académique. Ce partenariat a ainsi permis de passer de 19% d'enseignants du primaire qualifiés en 2014 pour le PPG soudanais à 40% en 2019.



CONSTRUCTIONS COMMUNAUTAIRE

« J'aide à construire ces salles de classe car je souhaite contribuer à l'éducation de mes enfants. »

Les constructions communautaires initiées dans les camps de l'Est permettent non seulement d'offrir des opportunités de participation et d'implication des réfugiés dans le « projet école », mais également des emplois aux familles des camps. Le modèle, initié dans les camps de la zone de Farchana, a ainsi pu être reproduit au niveau des autres camps. Les fonds Education Cannot Wait, à travers la théorie du changement, y mettent un accent particulier.



CRÈCHES POUR LES ÉLÈVES ET ENSEIGNANTES MÈRES

Créées en 2012, les crèches à destination des élèves et enseignantes mères permettent de concilier éducation et maternité. 22 crèches ont depuis été établies dans 8 camps de l'Est et un projet pilote est en cours au Sud. « Sans crèche, je n'aurais pas pu continuer mes études » soutient Aida Abakar, élève et mère au camp de Mile.



UTILISATION DES TABLETTES/SMARTPHONES DANS LA COLLECTE DES DONNEES

Introduite en 2017, la collecte de données de l'éducation sur tablette/smartphone via l'application KOBO est devenue systématique lors des inscriptions de rentrée scolaire, mais aussi pour le suivi des élèves hors camp et en zone urbaine. Les données sont ensuite synchronisées avec la base de données proGres du HCR afin de permettre un suivi des élèves en temps opportun. Les formulaires électroniques sont également utilisés lors d'afflux de nouveaux réfugiés afin de permettre l'évaluation des besoins en éducation mais aussi les besoins spécifiques. Les questions ont été développées en partenariat avec l'unité de protection de l'enfance afin d'apporter une holistique réponse à chaque enfant.



Annexe 1 : Indicateurs scolaires 2020

Toutes les données et indicateurs ci-dessous ont été compilés à partir du SIGE de mars 2020.

1. Préscolaire

	PPG Soudanais	PPG Centrafricain	PPG Nigerian	PPG Urbain ¹	Total opération
Total de la population réfugiée 3-5 ans	33,535	9,368	1,629	430	44,962
Réfugiés scolarisés	7,590	1,858	671		10,119
% Filles scolarisées	51%	51%	52%		51%
Réfugiés scolarisés 3-5 ans	7,187	1,858	599		9,644
TBS Total	23%	20%	41%		23%
TBS Filles	23%	20%	44%		23%
TBS Garçons	22%	19%	38%		22%
TNS Total	21%	20%	37%		21%
TNS Filles	22%	20%	40%		22%
TNS Garçons	21%	19%	33%		21%
Nombre d'enseignants	122	30	8		160
% enseignants femmes	100%	87%	50%		95%
% enseignants formés	78%	87%	100%		81%
% enseignants qualifiés	20%	13%	0%		18%
Nombre d'élèves par salle de classe durable	139	269	Pas de salle durable		177
Nombre d'élèves par latrine durable	364	171	Pas de latrine durable		305

¹ Données d'inscriptions indisponibles en milieu urbain – Les données contextuelles ne sont pas applicables les élèves étant tous scolarisés plus de 400 établissements tchadiens dans les zones de N'Djamena et du Mayo Kebbi Est.

2. Primaire

	PPG Soudanais	PPG Centrafricain	PPG Nigerian	PPG Urbain	Total opération
Total de la population réfugiée 6-11 ans	66,876	18,763	2,444	983	89,066
Réfugiés scolarisés	53,452	13,935	2,717	1,344	70,388
% Filles scolarisées	50%	45%	47%	48%	49%
Réfugiés scolarisés 6-11 ans	35,676	8,901	1,422	908	46,907
TBS Total	78%	74%	111%	137%	79%
TBS Filles	79%	68%	108%	130%	78%
TBS Garçons	78%	80%	114%	132%	80%
TNS Total	53%	47%	58%	92%	53%
TNS Filles	53%	45%	51%	90%	52%
TNS Garçons	54%	50%	65%	90%	54%
Nombre d'enseignants	766	274	22		1,062
% enseignants femmes	41%	12%	9%		33%
% enseignants formés	61%	48%	82%		58%
% enseignants qualifiés	39%	52%	18%		42%
Nombre d'élèves par salle de classe durable	119	93	395		125
Nombre d'élèves par latrine durable	102	125	116		108
Nombre d'élèves par manuel de lecture	1.5	3.3	1.3		1.8
Nombre d'élèves par manuel de Calcul	1.9	3.5	2.3		2.3
Nombre d'élèves par manuel de Sciences	6.4	12.6	77.7		8

3. Secondaire

	PPG Soudanais	PPG Centrafricain	PPG Nigerian	PPG Urbain	Total opération
Total de la population réfugiée 12-18 ans	64,234	14,975	1,975	995	82,179
Réfugiés scolarisés	15,389	3,347	54	846	19,636
% Filles scolarisées	52%	27%	31%	53%	52%
Réfugiés scolarisés 12-15 ans et 16-18 ans	6,134	1,587	9	298	8,8028
TBS Total	24%	22%	3%	85%	24%
TBS Filles	27%	12%	2%	90%	24%
TBS Garçons	21%	33%	4%	80%	24%
TNS Total	10%	11%	0.5%	30%	10%
TNS Filles	10%	5%	0.4%	32%	9%
TNS Garçons	9%	17%	0.6%	28%	10%
Nombre d'enseignants	411	189	6		606
% enseignants femmes	17%	2%	17%		12%
% enseignants formés	35%	40%	0%		36%
% enseignants qualifiés	62%	60%	100%		62%
Nombre d'élèves par salle de classe durable	95	101	104		99
Nombre d'élèves par latrine durable	85	136	Pas de latrine durable		100
Nombre d'élèves par manuel de lecture	1	9.3	34.5		1.6
Nombre d'élèves par manuel de Calcul	3.4	13.4	Pas de manuel		4.7
Nombre d'élèves par manuel de Sciences	2.8	9.3	Pas de manuel		3.7

Annexe 3 : Engagements du Tchad au Forum Mondial pour les Réfugiés

REPUBLIQUE DU TCHAD
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE, ET
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES
N° 106 /PR/MATCTD/2019



Unité - Travail - Progrès

N'Djamena LE 03 Dec 2019

SOIT TRANSMIS

A

MONSIEUR LE REPRESENTANT DU HCR AU TCHAD

J'ai l'honneur de vous faire parvenir avec avis favorable pour toutes fins utiles les huit (8) points d'Engagement du Tchad au Forum Mondial pour les Réfugiés.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le Directeur de Cabinet


AHMAT TIDJANI



ENGAGEMENTS DU TCHAD

AU FORUM MONDIAL POUR LES REFUGIES

- **Sur les arrangements pour le partage des responsabilités et des charges:**
 - 1- Intégrer progressivement d'ici 2024 les réfugiés dans les plans sectoriels, provinciaux et locaux du Tchad;
 - 2- Renforcer l'approche "hors camp" en intégrant tous les potentiels nouveaux réfugiés dans les villages hôtes et transformer 30% des camps de réfugiés en villages d'ici 2024.
- **Sur l'Education :**
 - 3- Renforcer le processus d'intégration des réfugiés dans tous les niveaux du système éducatif par l'inclusion des réfugiés dans la loi nationale de l'éducation, la poursuite de l'affectation d'enseignants tchadiens dans les écoles des camps, et la reprise de la gestion de tous les établissements des camps et sites de réfugiés officialisés par l'Etat.
- **Sur l'Emploi et les moyens de subsistance :**
 - 4- Délivrer, d'ici 2022 les documents d'identité (Cartes d'identité et titres de voyage biométriques) aux réfugiés à travers des structures nationales afin de faciliter leur inclusion socioéconomique.
 - 5- Faciliter l'accès à l'emploi au secteur privé et renforcer le cadre institutionnel et juridique pour l'accès à la terre agricole.
- **Sur l'Energie et les infrastructures**
 - 6- Promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire et de l'énergie domestique pour les réfugiés et les communautés hôtes et utiliser le solaire pour toutes les infrastructures existantes et nouvelles dans les zones d'accueil de réfugiés et autres déplacés.
- **Sur les solutions**
 - 7- Renforcer les échanges d'informations régulières et rechercher ensemble de nouvelles initiatives avec le Soudan, la République Centrafricaine et le HCR pour que tous les réfugiés qui veulent rentrer puissent être rapatriés dans la dignité et la sécurité.
- **Sur les capacités de protection**
 - 8- Adopter la loi d'asile et transposer la convention de Kampala dans la législation nationale.

Annexe 4 : recommandations issues de l'atelier sur l'harmonisation des contributions communautaires à l'éducation dans les camps/sites de refuges au Tchad



RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ATELIER SUR L'HARMONISATION DES CONTRIBUTIONS COMMUNAUTAIRES A L'EDUCATION DANS LES CAMPS/SITES DE REFUGIES AU TCHAD

Du 22 au 23 novembre 2017, la salle de conférence du HCR à N'Djamena a servi de cadre à l'atelier sur l'harmonisation des contributions communautaires à l'éducation des réfugiés au Tchad. Ouvrant les travaux, l'Administrateur principale en charge de la protection du HCR, M. Boniface Macharia Kinyanjui, a rappelé, à dessein, que « les communautés réfugiées et autochtones ont de plus en plus de responsabilités à assumer et à assurer pour une éducation de qualité, équitable et inclusive ».

Durant les deux jours facilités par l'administrateur associé à l'éducation du HCR M. Yanik YANKEU Y., les trente-cinq (35) participants parmi lesquels des représentants des réfugiés venus des différents camps de l'Est, du Sud et du Lac ont échangé sur des questions importantes liées aux frais scolaires, aux constructions à base communautaire, à la participation communautaire aux AGR/école et aux études supérieures. La rencontre a également connu la participation des cadres du Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion, des responsables de la société civile, du bailleur de fonds BPRM, des partenaires techniques du HCR et des points focaux de l'éducation des différents bureaux du HCR.

Les 13 recommandations qui découlent des quatre points de réflexions s'articulent comme suit :

1. Frais scolaires

1.1 Appliquer la note circulaire N° 011/PR/PM/MENFP/SEENCEFA/SG/DGEFS/2015 du 05 Novembre 2015 relative aux frais scolaires dans les écoles des camps/sites de réfugiés en considérant deux situations : les camps de réfugiés dans la phase d'urgence et ceux en phase de transition vers le développement.

1.1.1 Les écoles des camps/sites de réfugiés en situation d'urgence (cas de Bagassola) :

- Primaire : 500 XAF/an ;
- Moyen : 1 250 XAF/an ;
- Secondaire : 2 250 XAF/an.

1.1.2 Les écoles des camps/sites de réfugiés dans les zones en phase de transition vers le développement (cas des camps de l'est et du sud du Tchad) :

- Primaire : 1 000 XAF/an ;
- Moyen : 1 500 XAF/an ;
- Secondaire : 3 000 XAF/an.

NB : Les frais d'inscription des enfants à besoins spécifiques seront directement versés aux APE en tenant compte des précisions ci-dessus.

D'autres contributions exceptionnelles sont possibles en cas de nécessité approuvée par le COGES.

- 1.2 Consolider les Comités de Gestion scolaire (COGES) dans l'esprit de l'arrêté N°319/PR/PM/MENFP/SEENCEFA/SG/DGEFS/2015 portant création, organisation et fonctionnement des comités de gestion des établissements scolaires (Election démocratique et transparente, limitation des mandats, fonctionnalité, plan d'action claire et transparence dans la gestion) ;
- 1.3 Utiliser les frais collectés pour l'achat des équipements, matériels scolaires, la paie du complément des subsides des enseignants, la réfection des infrastructures scolaires, la formation des enseignants et directeurs, l'assistance aux familles des enseignants malades...
2. **Construction à base communautaire**
 - 2.1 Utiliser les AGR comme modalité de recherche des financements ;
 - 2.2 Impliquer fortement la communauté par la mise en place d'un comité de construction ou de suivi de construction ;
 - 2.3 Encourager la contribution ponctuelle en nature, en espèce ou en mains d'œuvre.
3. **AGR/Ecole**
 - 3.1 Innover et diversifier les AGR sur la base des études de marché porteur ;
 - 3.2 Mettre en place un cadre légal avec la participation des différents acteurs ou COSUGE (comité de suivi et de gestion des AGR), différent des COGES pour assurer le suivi et la transparence dans la gestion ;
 - 3.3 Sécuriser les fonds par l'ouverture des comptes en banque ou des microfinances ou via les partenaires.
4. **Etude supérieure**
 - 4.1 Sensibiliser les communautés pour l'envoi des jeunes à l'université ;
 - 4.2 Poursuivre les plaidoyers auprès des universités et instituts d'études supérieures pour l'accueil d'un plus grand nombre de jeunes réfugiés ;
 - 4.3 Contribuer à l'ouverture des séries scientifiques dans les écoles des camps ;
 - 4.4 Encourager les parents/communautés dans la prise en charge des jeunes/étudiants (les cotisations communautaires mensuelles durant l'année académique pour supporter les différentes charges des étudiants).

Ces recommandations entrent en application à partir de 2018.

Fait à N'Djamena, le 23 Novembre 2017

Annexe 5 : Conclusions issues du forum de réflexion stratégique sur la transition de la gestion de l'enseignement secondaire dans les camps de réfugiés de l'Est du Tchad



N'Djamena, du 23 au 25 août 2016

أنجمينا، من 23 إلى 25 أغسطس 2016م

L'an 2016 et du 23 au 25 août, s'est tenu à l'Hôtel Ledger Plaza de N'Djamena, un forum de réflexion stratégique sur la transition de la gestion de l'Enseignement Secondaire dans les camps de réfugiés de l'Est du Tchad. Organisé par le Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique (MENPC), en partenariat avec le bureau du Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (UNHCR) au Tchad et le Département d'Etat Américain à travers son Bureau of Population, Refugees and Migration (BPRM), cette rencontre a réuni soixante-huit (68) participants venus des structures Etatiques, des Organisations Nationales et Internationales, des Partenaires Techniques et Financiers ainsi que des 12 camps de réfugiés soudanais de l'Est du Tchad.

En effet, face aux nouveaux foyers de tension dans le monde, le bailleur principal de l'Education Secondaire dans les camps de réfugiés de l'Est du Tchad (BPRM) envisage un retrait progressif de son appui financier sur une période de cinq (5) années. Ainsi, dans la logique du point 55 des recommandations du Séminaire Gouvernemental de Douguia (Mai 2014) stipulant l'intégration des écoles des camps de réfugiés dans le système éducatif tchadien, ce forum a servi de cadre d'échanges sur les mécanismes à mettre en place pour assurer la reprise progressive de la gestion de l'Enseignement Secondaire dans ces camps par l'Etat. Les différentes recommandations ont été déclinées en un plan d'action quinquennal pour servir de feuille de route dans ce processus.

Quatre grands moments ont marqué cette importante rencontre de trois (3) jours notamment : la cérémonie d'ouverture, les travaux de groupes et en plénière, la

En effet, face aux nouveaux foyers de tension dans le monde, le bailleur principal de l'Education Secondaire dans les camps de réfugiés de l'Est du Tchad (BPRM) envisage un retrait progressif de son appui financier sur une période de cinq (5) années. Ainsi, dans la logique du point 55 des recommandations du Séminaire Gouvernemental de Douguia (Mai 2014) stipulant l'intégration des écoles des camps de réfugiés dans le système éducatif tchadien, ce forum a servi de cadre d'échanges sur les mécanismes à mettre en place pour assurer la reprise progressive de la gestion de l'Enseignement Secondaire dans ces camps par l'Etat. Les différentes recommandations ont été déclinées en un plan d'action quinquennal pour servir de feuille de route dans ce processus.

En effet, face aux nouveaux foyers de tension dans le monde, le bailleur principal de l'Education Secondaire dans les camps de réfugiés de l'Est du Tchad (BPRM) envisage un retrait progressif de son appui financier sur une période de cinq (5) années. Ainsi, dans la logique du point 55 des recommandations du Séminaire Gouvernemental de Douguia (Mai 2014) stipulant l'intégration des écoles des camps de réfugiés dans le système éducatif tchadien, ce forum a servi de cadre d'échanges sur les mécanismes à mettre en place pour assurer la reprise progressive de la gestion de l'Enseignement Secondaire dans ces camps par l'Etat. Les différentes recommandations ont été déclinées en un plan d'action quinquennal pour servir de feuille de route dans ce processus.

En effet, face aux nouveaux foyers de tension dans le monde, le bailleur principal de l'Education Secondaire dans les camps de réfugiés de l'Est du Tchad (BPRM) envisage un retrait progressif de son appui financier sur une période de cinq (5) années. Ainsi, dans la logique du point 55 des recommandations du Séminaire Gouvernemental de Douguia (Mai 2014) stipulant l'intégration des écoles des camps de réfugiés dans le système éducatif tchadien, ce forum a servi de cadre d'échanges sur les mécanismes à mettre en place pour assurer la reprise progressive de la gestion de l'Enseignement Secondaire dans ces camps par l'Etat. Les différentes recommandations ont été déclinées en un plan d'action quinquennal pour servir de feuille de route dans ce processus.

En effet, face aux nouveaux foyers de tension dans le monde, le bailleur principal de l'Education Secondaire dans les camps de réfugiés de l'Est du Tchad (BPRM) envisage un retrait progressif de son appui financier sur une période de cinq (5) années. Ainsi, dans la logique du point 55 des recommandations du Séminaire Gouvernemental de Douguia (Mai 2014) stipulant l'intégration des écoles des camps de réfugiés dans le système éducatif tchadien, ce forum a servi de cadre d'échanges sur les mécanismes à mettre en place pour assurer la reprise progressive de la gestion de l'Enseignement Secondaire dans ces camps par l'Etat. Les différentes recommandations ont été déclinées en un plan d'action quinquennal pour servir de feuille de route dans ce processus.

En effet, face aux nouveaux foyers de tension dans le monde, le bailleur principal de l'Education Secondaire dans les camps de réfugiés de l'Est du Tchad (BPRM) envisage un retrait progressif de son appui financier sur une période de cinq (5) années. Ainsi, dans la logique du point 55 des recommandations du Séminaire Gouvernemental de Douguia (Mai 2014) stipulant l'intégration des écoles des camps de réfugiés dans le système éducatif tchadien, ce forum a servi de cadre d'échanges sur les mécanismes à mettre en place pour assurer la reprise progressive de la gestion de l'Enseignement Secondaire dans ces camps par l'Etat. Les différentes recommandations ont été déclinées en un plan d'action quinquennal pour servir de feuille de route dans ce processus.

En effet, face aux nouveaux foyers de tension dans le monde, le bailleur principal de l'Education Secondaire dans les camps de réfugiés de l'Est du Tchad (BPRM) envisage un retrait progressif de son appui financier sur une période de cinq (5) années. Ainsi, dans la logique du point 55 des recommandations du Séminaire Gouvernemental de Douguia (Mai 2014) stipulant l'intégration des écoles des camps de réfugiés dans le système éducatif tchadien, ce forum a servi de cadre d'échanges sur les mécanismes à mettre en place pour assurer la reprise progressive de la gestion de l'Enseignement Secondaire dans ces camps par l'Etat. Les différentes recommandations ont été déclinées en un plan d'action quinquennal pour servir de feuille de route dans ce processus.

2

formulation des recommandations assorties d'un plan d'action quinquennal et la cérémonie de clôture :

خماسية، وأخيراً حفل الختام:

أولاً: حفل الافتتاح:

1- La cérémonie d'ouverture :

تخلل هذا الحفل أربعة خطابات هي:

Elle a été marquée par quatre (4) allocutions :

❖ **Monsieur le représentant des réfugiés** a, au nom de tous ses pairs, témoigné sa gratitude au Gouvernement, au peuple tchadien, au HCR et à ses partenaires techniques et financiers pour l'accueil et l'hospitalité dont ils ont bénéficié depuis leur arrivée au Tchad. « *Nous pouvons tout perdre sauf l'Education accordée à nos enfants par l'Etat Tchadien à qui nous disons Merci* », a-t-il martelé !

❖ **Monsieur le Représentant du HCR au Tchad** a, dans la même lancée, loué l'hospitalité légendaire accordée aux réfugiés par l'Etat tchadien et salué les efforts fournis pour leur protection et la recherche des solutions durables en leur faveur. Il a également reconnu avec satisfaction tous les efforts du Gouvernement tchadien dans le domaine de l'Education des réfugiés qui permet à ces derniers, de voir l'avenir avec plus d'optimisme.

❖ **Madame la Chargée d'Affaires de l'Ambassade des USA au Tchad** a pour sa part reconnu les efforts louables du Gouvernement à l'endroit des réfugiés avant de réaffirmer l'engagement de son pays à accompagner le processus de transition de la gestion de l'Enseignement Secondaire dans les camps de réfugiés de l'Est

❖ باسم زملائه، فقد أعرب ممثل اللاجئين عن امتنانه للحكومة، وللشعب التشادي، للمفوضية العليا للاجئين ولشركائه الفنيين والممولين لاستقبالها واستضافتها إياهم منذ وصولهم إلى تشاد، حيث قال: "كدنا نخسر كل شيء إلا التعليم الذي قدمته لأبنائنا الدولة التشادية التي نقول لها: شكراً!"

❖ وفي نفس السياق، فقد أشاد ممثل المفوضية العليا للاجئين بتشاد بالضيافة الأسطورية المقدمة للاجئين من قبل الدولة التشادية وبالجهد المبذول لحماية والبحث عن حلول مستدامة لصالحهم. واعترف كذلك بكل جهود حكومة تشاد في مجال تربية وتعليم اللاجئين حيث يسمح لهم بالتطلع إلى المستقبل بحماسة.

❖ السيدة المكلفة بالشؤون بسفارة الولايات المتحدة الأمريكية بتشاد، من جانبها أشادت بالجهد المقدر للحكومة تجاه اللاجئين، كما أكدت تعهد بلادها في مرافقة عملية التحول إلى إدارة التعليم الثانوي في معسكرات اللاجئين في الشرق وفقاً لخارطة الطريق التي سوف تتخذ من هذه الندوة.

3

conformément à la feuille de route qui ressortira de ce forum.

- ❖ **Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique** a réitéré l'engagement du Chef de l'Etat, **Son Excellence Idriss Deby ITNO** qui « a donné des instructions fermes pour l'accueil et la parfaite prise en charge des réfugiés, des déplacés et retournés sur le territoire tchadien ». Il a également réaffirmé la disponibilité permanente de son département à poursuivre la collaboration avec tous les partenaires techniques et financiers pour redonner espoir et dignité à toutes ces victimes de guerre à travers l'éducation.

Juste après la cérémonie officielle, un présidium composé d'une présidente, son vice et deux rapporteurs a été mis en place.

Il se compose de :

- ❖ **Présidente** : Madame Mbaïro Ramadji, Assistante au Conseiller à l'Éducation à la Primature ;
- ❖ **Vice-président** : Monsieur Mahamat Alboukhari Oumar, Directeur Général des Enseignements Fondamental et Secondaire ;
- ❖ **Rapporteurs** :
 - ✓ Monsieur Fadoul Abbas Fadoul, Délégué Régional de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique du Ouaddai ;
 - ✓ Monsieur Djindinmadji Assinta YOKO, Point Focal du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique

❖ السيد وزير التربية الوطنية وترقية المواطنة قد أكد تعهد فخامة رئيس الجمهورية إدريس ديبي إتنو الذي من دوره "أعطى أوامر صارمة لاستقبال وكفالة اللاجئين، النازحين والعائدين في التراب التشادي". كما أثبت سيادته جاهزية وزارته الدائمة لمتابعة تعاونه مع جميع الشركاء الفنيين والممولين من أجل إعطاء الأمل والكرامة لضحايا الحرب هؤلاء من خلال التربية والتعليم.

وعقب انتهاء الحفل الرسمي، تم تكوين لجنة قيادية مكونة من رئيسة ونائبها ومقررين اثنين.

❖ الرئيسة: السيدة امبايرو راماجي، مساعدة المستشار في التربية برئاسة الوزراء؛

❖ نائب الرئيس: السيد محمد البخاري عمر، المدير العام للتعليم الأساسي والثانوي؛

❖ المقررين:

✓ السيد فضل عباس فضل، المنسوب الإقليمي للتربية الوطنية وترقية المواطنة لوداي؛

✓ السيد جيندماجي أسينتا يوكو، الشخصية المرجعية لوزارة التربية الوطنية وترقية المواطنة لدى المفوضية

auprès du HCR.

2 Les travaux de groupes et en plénière :

Quatre présentations ont suscité des débats très enrichissants. Elles ont porté sur :

- ❖ *La situation actuelle de l'Education Secondaire des réfugiés à l'Est du Tchad ;*
- ❖ *La transition de la gestion de l'Enseignement Secondaire dans les camps de réfugiés de l'Est ;*
- ❖ *Le fonctionnement et les stratégies du Cluster Education au Tchad ;*
- ❖ *L'autonomisation scolaire des communautés de réfugiés.*

Des travaux de groupes ont permis d'approfondir les réflexions sur les thématiques suivantes :

- ❖ *Le processus de transition de la gestion de l'Enseignement Secondaire ;*
- ❖ *L'appui de l'Etat et des bailleurs de Fonds aux Etablissements Secondaires des camps ;*
- ❖ *Le renforcement de capacités des enseignants et l'appui en manuels scolaires ;*
- ❖ *La contribution communautaire pour les infrastructures et la gestion des lycées des camps ;*
- ❖ *La contribution Communautaire pour le BAC et la présence des autochtones dans les écoles des camps ;*
- ❖ *L'appui aux structures éducatives déconcentrées de l'Etat/affectation des Enseignants.*

العليا للاجئين.

ثانياً: العمل في مجموعات وفي جلسة عمومية:

هناك أربعة عروض أثارته و هيجت نقاشات قيمة. وقد جاءت في:

- ❖ الحالة الحالية للتعليم الثانوي للاجئين بشرق تشاد؛
- ❖ التحول لإدارة التعليم الثانوي في معسكرات اللاجئين بشرق البلاد؛
- ❖ عمل واستراتيجيات قطاع التربية في تشاد؛
- ❖ الاستقلالية الدراسية لجماعات اللاجئين.

ساهم العمل في جماعات في التعمق في التفكير حول المواضيع التالية:

- ❖ عملية تحول إدارة التعليم الثانوي؛
- ❖ دعم الدولة والممولين لمؤسسات التعليم الثانوي في المعسكرات؛
- ❖ تقوية كفاءات المعلمين والسدع بالكتب المدرسية؛
- ❖ مساهمة الأهالي في البنية التحتية وإدارة ثانويات المعسكرات؛
- ❖ مساهمة الأهالي في الشهادة الثانوية ووجود أبناء البلاد الأصليين في مدارس المعسكرات؛
- ❖ دعم المؤسسات التربوية اللامركزية للدولة/ نقل المعلمين.

3 Les recommandations du forum :

Vingt-deux (22) recommandations portant sur quatre (4) axes stratégiques ont été formulées et déclinées en un plan d'action quinquennal :

ثالثاً: توصيات الندوة:

تمت صياغة اثنين وعشرين (22) توصية في أربعة (4) محاور استراتيجية فأضحت خطة عمل خماسية:

Axe stratégique 1 :

(UNHCR/PARTENAIRES)

Préparer les réfugiés sur la mise à niveau de l'Enseignement Secondaire dans les camps de l'Est et faciliter une intégration complète dans le système éducatif national :

المحور الاستراتيجي 1:

(المفوضية العليا للاجئين/الشركاء)

تحضير اللاجئين لرفع مستواه في التعليم الثانوي في معسكرات الشرق وتسهيل اندماج كامل في النظام التربوي الوطني:

❖ **Recommandation 1:** Sensibiliser les réfugiés, (en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique), sur :

- ✓ le niveau requis pour enseigner au cycle secondaire (BAC + 3 ou diplôme d'une école de formation des enseignants du secondaire) ;
- ✓ et la nécessité des formations complémentaires ;

❖ التوصية 1: توعية اللاجئين، (بالتعاون مع وزارة التربية الوطنية وترقية المواطنة)، في:

- ✓ المستوى المطلوب للتدريس في المرحلة الثانوية (بكالوريا + 3 سنوات أو شهادة من معهد إعداد معلمين في التعليم الثانوي)؛
- ✓ وضرورة التدريبات التكميلية؛

❖ **Recommandation 2:** Evaluer (en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique), les besoins en ressources humaines qualifiées dans les Lycées des camps ainsi que dans les localités environnantes ;

❖ التوصية 2: تقييم (بالتعاون مع وزارة التربية الوطنية وترقية المواطنة) الاحتياجات في الموارد البشرية المؤهلة في ثانويات المعسكرات وكذلك في المناطق المجاورة؛

❖ **Recommandation 3:** Signer des Memoranda d'Entente avec les institutions de formation de formateurs notamment les Universités, les Ecoles Normales Supérieures (ENS) et les Instituts Nationaux de la Jeunesse et des Sports (INJS) ;

❖ التوصية 3: إبرام تعاقبات توافقية مع مؤسسات تكوين المدربين خاصة الجامعات، المعاهد العليا لإعداد المعلمين والمؤسسات الوطنية للشباب والرياضة؛

❖ **Recommandation 4:** Faciliter l'entrée des enseignants et bacheliers réfugiés dans les institutions de formation des formateurs ;

❖ التوصية 4: تسهيل دخول المعلمين وحملة الشهادة الثانوية من اللاجئين إلى

**Axe Stratégique 2 :
(ETAT TCHADIEN)**

**Reprise progressive de la gestion
des Lycées par l'Etat tchadien :**

- ❖ **Recommandation 5 :** Affecter progressivement les enseignants et encadreurs tchadiens (arabophones et francophones) de différentes disciplines dans les Lycées des camps de réfugiés ;
- ❖ **Recommandation 6 :** Prendre en compte les écoles des camps dans tous les plans nationaux de Développement notamment le Plan Décennal de Développement de l'Education et de l'Alphabétisation (PDDEA), les Plans de Travaux Annuels (PTA) entre l'UNICEF et le Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique (MENPC), le Partenariat Mondial de l'Education (PME/GPE)...
- ❖ **Recommandation 7 :** Promouvoir la contractualisation des enseignants réfugiés formés et encourager leur engagement dans les établissements publics et privés du Tchad ainsi que dans les Lycées des camps ;
- ❖ **Recommandation 8 :** Rapprocher les centres d'examen du BAC des zones de résidence des candidats ;
- ❖ **Recommandation 9 :** Sensibiliser les autochtones à intégrer davantage les lycées des camps ;
- ❖ **Recommandation 10 :** Suivre et évaluer régulièrement les activités sur le terrain.

مؤسسات تكوين المدربين.

**المحور الاستراتيجي 2:
(الدولة التشاركية)**

استعادة إدارة الثانويات تدريجياً من قبل الدولة

- ❖ **التوصية 5:** النقل تدريجياً للمعلمين والموجهين التشاركيين (الناطقين بالعربية وبالفرنسية) في مختلف المواد في ثانويات معسكرات اللاجئين؛
- ❖ **التوصية 6:** الأخذ بالاعتبار مدارس المعسكرات في جميع الخطط الوطنية للتربية، خاصة الخطة العشرية لتطوير التربية ومحو الأمية، خطط الأعمار السنوية بين اليونيسيف ووزارة التربية الوطنية وترقية المواطنة، الشراكة العالمية للتربية...
- ❖ **التوصية 7:** ترقية عقد الاتفاقيات مع المعلمين اللاجئين المؤهلين وتشجيع عملهم في المؤسسات العامة والخاصة التشاركية وكذلك في ثانويات المعسكرات؛
- ❖ **التوصية 8:** الاقتراب من مراكز امتحانات البكالوريا في مناطق إقامة المرشحين؛
- ❖ **التوصية 9:** نوعية السكان الأصليين في التحاق أكثر بثانويات المعسكرات؛
- ❖ **التوصية 10:** متابعة وتقويم منتظم للأنشطة على الميدان.

Axe Stratégique 3 :
Renforcement des capacités des communautés de réfugiés pour leurs contributions au processus de transition.
(COMMUNAUTÉS DE RÉFUGIÉS)

- ❖ **Recommandation 11 :** Evaluer, (en collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique, UNHCR et les Partenaires), les besoins en infrastructures dans les Lycées des camps,
- ❖ **Recommandation 12 :** Mobiliser les communautés de réfugiés pour la construction et l'entretien des salles de classes et autres infrastructures scolaires ;
- ❖ **Recommandation 13 :** Evaluer les besoins en Activités Génératrices de Revenus (AGRs) ;
- ❖ **Recommandation 14 :** Assurer une bonne gestion des Activités Génératrices de Revenus (AGRs) en vue d'une gestion autonome des lycées des camps ;
- ❖ **Recommandation 15 :** Faire participer progressivement la communauté réfugiée au paiement des frais d'enrôlement au BAC et de retrait des diplômés (20% en 2017 ; 40% en 2018 ; 60% en 2019 ; 80% en 2020 et 100% à partir de 2021).

Axe stratégique 4
Retrait progressif des Partenaires Techniques et Financiers de la gestion de l'Enseignement Secondaire dans les camps de l'Est :
(BAILLEURS/PARTENAIRES)

المحور الاستراتيجي 3:
تقوية كفاءات جماعات اللاجئين لمساهماتهم في عملية التحول
(تجمعات اللاجئين)

- ❖ **التوصية 11:** التقييم (بالتعاون مع وزارة التربية الوطنية وترقية المواطنة، المفوضية العليا للأمم المتحدة للاجئين والشركاء)، للاحتياجات في البنية التحتية في ثانويات المعسكرات؛
- ❖ **التوصية 12:** تعبئة جماعات اللاجئين في بناء وصيانة فصول الدراسة ومنشآت دراسية أخرى؛
- ❖ **التوصية 13:** تقييم الاحتياجات في النشاطات المولدة للدخل؛
- ❖ **التوصية 14:** ضمان إدارة جيدة للنشاطات المولدة للدخل بغرض إدارة مستقلة لثانويات المعسكرات؛
- ❖ **التوصية 15:** الإشراف التدريجي لجماعات اللاجئين في دفع رسوم التسجيل في البكالوريا واستخراج (سحب) الشهادات (20% في العام 2017م؛ 40% في العام 2018م؛ 60% في العام 2019م؛ 80% في العام 2020م و100% انطلاقاً من العام 2021م).

المحور الاستراتيجي 4:
الانسحاب التدريجي للشركاء الفنيين والممولين من إدارة التعليم الثانوي في معسكرات الشرق:
(الممولين/الشركاء)

- ❖ **Recommandation 16:** Sensibiliser et accompagner les réfugiés tout au long du processus de transition ;
- ❖ **Recommandation 17:** Faire l'évaluation des besoins en ressources humaines, manuels scolaires, matériels didactiques, infrastructures et mobiliers scolaires ;
- ❖ **Recommandation 18:** Mobiliser et encadrer les réfugiés dans la réalisation des activités visant la gestion participative des lycées des camps ;
- ❖ **Recommandation 19:** Financer la formation des enseignants, l'acquisition des matériels pour les AGRs, des manuels scolaires ;
- ❖ **Recommandation 20:** Faciliter l'intégration des enseignants tchadiens affectés dans les camps ;
- ❖ **Recommandation 21:** Financer les travaux de finition des constructions des salles de classe et les équiper en mobiliers scolaires ;
- ❖ **Recommandation 22:** Doter les structures déconcentrées de l'Etat en moyens roulants et matériels didactiques.

- ❖ **التوصية 16:** توعية ومرافقة اللاجئين طوال فترة عملية التحول؛
- ❖ **التوصية 17:** العمل على تقييم الاحتياجات في الموارد البشرية، الكتب المدرسية، الوسائل التعليمية، البنى التحتية والأثاث المدرسي؛
- ❖ **التوصية 18:** تعبئة وتوجيه اللاجئين في تحقيق الأنشطة الرامية إلى الإدارة التشاركية لثانويات المعسكرات؛
- ❖ **التوصية 19:** تمويل تدريب المعلمين، اقتناء المعدات للأنشطة المولدة للدخل، والكتب المدرسية؛
- ❖ **التوصية 20:** تسهيل اندماج المعلمين التشاريين المنقولين في المعسكرات؛
- ❖ **التوصية 21:** تمويل أعمال إتمام بناء الفصول الدراسية وتجهيزها بالمعدات الدراسية؛
- ❖ **التوصية 22:** تزويد الهيئات اللامركزية للدولة بوسائل النقل والوسائل التعليمية.

رابعاً: حفل الختام:

4 La cérémonie de clôture :

Elle a été marquée par la lecture et l'adoption des conclusions finales et du plan d'action issues du forum. Les différentes parties, notamment le Représentant Adjoint du HCR au Tchad, le Représentant de la Chargée d'Affaires de l'Ambassade des USA au Tchad et le Secrétaire Général du Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique représentant son Ministre de tutelle, ont réaffirmé à travers leurs allocutions, leur engagement à collaborer étroitement dans la mise en œuvre des présentes conclusions ainsi que du plan d'action 2016-2021 annexé au présent

شهد هذا الحفل قراءة واعتماد الاستنتاجات النهائية لخطة العمل من الندوة. والأطراف المختلفة، خاصة نائب الممثل للمفوضية العليا للاجئين بتشاد، الممثل المكلف بالشؤون (الأعمال) بسفارة الولايات المتحدة الأمريكية بتشاد والأمين العام لوزارة التربية الوطنية وترقية المواطنة، ممثلاً لوزيره، قد أكدوا في خطاباتهم تعهدهم في التعاون في تنفيذ هذه الاستنتاجات وكذلك خطة عمل 2016-2021 الملحق بالمستند الحالي والذي يتم تقييمه كل عام.

document qui fera l'objet d'évaluation
chaque année.

Fait à N'Djamena, le 25 août 2016, en trois
(3) exemplaires originaux en français
et en anglais, chaque version faisant
foi.

حررت بانجمينا، 25 أغسطس 2016م في ثلاث (3)
نسخ أصلية بالفرنسية والإنجليزية، وكل نسخة
مستيقن بها.

Pour le Ministère de l'Éducation Nationale et
de la Promotion Civique,

عن وزارة التربية الوطنية وترقية المواطنة،
Le Ministre
الوزير


AHMAT KHAZALI ACYL
أحمد غزالي أصيل

Pour le Département d'Etat Américain,

عن قسم الدولة الأمريكية،

La Chargée d'Affaires de l'Ambassade des
Etats-Unis au Tchad

المكلفة بالشؤون بالسفارة الأمريكية


JOYCE W. NAMDE
جويس و. نامدي

Pour le Bureau du Haut-Commissariat des Nations-
Unies pour les Réfugiés au Tchad,

عن مكتب المفوضية العليا للأمم المتحدة للاجئين بتشاد،

Le Représentant

الممثل


Antonio CANHANDULA
أنطونيو كانهاندولا

Annexe 6. Lettre d'entente entre le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) en République du Tchad durant la période du 01 avril 2019 au 31 mars 2020



Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés



Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

LETTRÉ D'ENTENTE

entre

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)

et

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)

En République du Tchad

durant la période du 01 avril 2019 au 31 mars 2020

Le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (ci-après désigné "UNHCR") et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (ci-après désigné "UNICEF"), collectivement appelés "les parties" et individuellement "la partie";

RAPPELANT que l'UNHCR, sur la base de son statut de 1950, la Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés et les résolutions ultérieures de l'Assemblée Générale des Nations Unies, est chargé de fournir la protection internationale, l'assistance et les solutions durables aux réfugiés ainsi qu'à d'autres personnes relevant de sa compétence;

RAPPELANT que l'UNHCR est mandaté par les Nations Unies au regard des conventions de 1954 et 1961 relatives au statut des apatrides et à la réduction des cas d'apatridie, de coopérer avec les Etats et d'autres acteurs clés pour l'identification, la prévention, la réduction de l'apatridie et la protection des personnes apatrides ainsi celles à risque d'apatridie;

RAPPELANT la Note d'orientation sur la mise en œuvre de l'approche de responsabilité sectorielle (« cluster approach ») du Comité Permanent Inter-Organisations (2006), qui affirme que dans le cadre de la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, l'UNHCR est l'organisme chef de file du groupe sectoriel Protection, et l'UNICEF est responsable de diriger la Protection de l'Enfance en tant que chef de file du sous-Cluster Protection Enfant ;

RAPPELANT le partenariat entre le Gouvernement de la République du Tchad et l'UNHCR sur la base de l'Accord de Coopération signé le 03 Mai 2000 à N'Djamena;

RAPPELANT les dispositions du Pacte Mondial pour les réfugiés adopté le 17 décembre 2018 par l'Assemblée Générale des Nations-Unies qui donne des orientations en vue de renforcer la coopération internationale pour alléger le fardeau créé par la présence massive des réfugiés dans les pays.

RAPPELANT également que l'UNICEF est mandaté par les Nations Unies à promouvoir les droits de l'enfant à la survie, à la protection, au développement et à la participation, guidé par la Convention relative aux droits de l'enfant et que, l'UNICEF et le Gouvernement de la République du Tchad sont partenaires tel que mentionné dans le programme de coopération conclu entre le Gouvernement de la République du Tchad et l'UNICEF le 04 septembre 1961;

CONSIDERANT que l'UNHCR et l'UNICEF ont une longue expérience dans l'action humanitaire;

CONSIDERANT la résolution (1992/21), du Conseil d'Administration de l'UNICEF qui appelle : « à continuer à fournir une aide d'urgence aux réfugiés et déplacés femmes et enfants, en particulier ceux qui vivent dans les zones touchées par les conflits armés et les catastrophes naturelles (...) conformément à son mandat » et « en collaboration avec les autres organismes compétents des Nations Unies et la communauté internationale » ;

CONSIDERANT le protocole d'entente du 14 mars 1996 entre l'UNHCR et l'UNICEF conçu en vue de **PROMOUVOIR** une action coordonnée dans les domaines d'intérêt commun et qui met l'accent sur le fait d'assurer la prévisibilité de leur partenariat ainsi que la coopération bilatérale ;

PRENANT NOTE de l'addendum au protocole d'accord entre l'UNHCR et l'UNICEF pour la collaboration relative au droit à une nationalité pour chaque enfant défini du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2024 et ;

CONFORMEMENT à l'esprit de la lettre conjointe du 27 octobre 2011, signée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Genève et le Directeur Exécutif de l'UNICEF à New York ;

PRENANT EN COMPTE la nécessité de renforcer la coopération entre les Parties au niveau national ;

SOUHAITANT conclure une entente qui va documenter, clarifier leur collaboration conjointe en République du Tchad et établir les modalités opérationnelles de leur coopération notamment en réponse aux besoins des réfugiés, des retournés, des personnes déplacées internes et des populations hôtes, y compris en matière de la lutte contre l'apatridie et de promotion du droit à la nationalité ;

ETANT DONNÉ QUE l'UNHCR et l'UNICEF sont convaincus que les obligations qui incomberont à chacun du fait de la conclusion du présent Accord seront respectées dans un esprit de coopération bienveillante et sur la base d'une compréhension mutuelle ;

En conséquence, l'UNHCR et l'UNICEF conviennent de ce qui suit :

1. Buts et Objectifs :

- 1.1. Renforcer la collaboration entre l'UNHCR et l'UNICEF en République du Tchad pendant la durée de cette Lettre d'Entente dans toutes leurs actions, notamment en matière de gestion et de capacités techniques dans les réponses avant, pendant et après les opérations d'urgence liées aux réfugiés, retournés et aux déplacés internes ;
- 1.2. Supporter les actions de protection et d'assistance pour les réfugiés, les personnes déplacées, et les retournés au Tchad à la lumière des conventions relatives au statut des réfugiés, aux droits de l'enfant, ainsi que des résolutions pertinentes de l'Assemblée Générale des Nations Unies et des Conclusions du Comité Exécutif de l'UNHCR;
- 1.3. Réduire et lutter contre les cas d'apatridie et promouvoir le droit à la nationalité;
- 1.4. Renforcer le système d'état civil et des statistiques au bénéfice de toute personne née sur le territoire tchadien quel que soit son statut.

2. Domaines de collaboration

- 2.1. La Collaboration entre les Parties inclura les domaines suivants : l'Etat Civil, l'Education, la Santé, la Nutrition, l'EHA (Eau-Hygiène-Assainissement), la Protection de l'Enfance, la Réduction et la Prévention des cas d'Apatridie, la Logistique et l'Approvisionnement.

- 2.2. La collaboration inclut:
- (a) Le modèle de coordination pour les réfugiés à la lumière du cadre d'action global pour les réfugiés ;
 - (b) L'appui technique, la mise en œuvre et les prestations de services tels que convenus par les Parties ainsi que la coordination sectorielle dans le cadre établi par le Comité Permanent Inter-Organisations (IASC) en lien avec la coordination humanitaire ;
 - (c) Le plaidoyer commun sur les questions essentielles liées aux mouvements des populations ;
 - (d) L'évaluation des risques, la planification de contingence, la préparation, le partage et l'analyse de l'information;
 - (e) La gestion de la chaîne d'approvisionnement y compris l'examen régulier de consommation ou usage des biens.

3. Plan d'Actions conjoint

- 3.1 Les Parties s'engagent à atteindre leurs objectifs dans les domaines spécifiques à travers la collaboration y compris au niveau des arrangements logistiques dans les délais spécifiés dans le Plan d'Action conjoint en annexe à cette Lettre d'Entente.
- 3.2 Chaque partie sera responsable de la mobilisation des ressources pour ses domaines d'interventions spécifiques tels que précisé dans le Plan d'Action conjoint, sauf dispositions contraires.
- 3.3 Les Parties assisteront conjointement les enfants réfugiés, retournés, déplacés internes et d'autres nationaux dans le cadre d'une approche multisectorielle incluant: l'Etat Civil, l'Education, la Santé, la Nutrition, l'EHA (Eau-Hygiène-Assainissement), la Protection de l'Enfance, la Réduction et la Prévention de l'Apatridie, la Logistique et l'Approvisionnement.
- 3.4 L'UNHCR et l'UNICEF s'engagent à mener des actions de plaidoyer, de sensibilisation et de promotion des droits des réfugiés, des retournés, des personnes déplacées internes et des populations hôtes et autres populations affectées.
- 3.5. L'UNHCR et l'UNICEF s'engagent à identifier les risques et à s'assurer que la planification de contingence et les mesures de préparation aux éventuelles urgences sont en place.
- 3.6 Le Plan d'Action conjoint définit également les engagements logistiques, les normes techniques et les méthodologies communes pour la collecte de données, le suivi-évaluation ainsi que le rapportage.

4. Coordination

- 4.1 La mise en œuvre des obligations mutuelles sera en conformité avec les règles administratives et financières, les règlements et les procédures respectives des parties ;
- 4.2 Les parties s'engagent à se rencontrer au moins deux fois par an pour faire le suivi des activités prévues et pour apporter les ajustements nécessaires, le cas échéant ;
- 4.3 Les Parties s'engagent à se consulter sur les décisions clés qui pourraient affecter la réponse humanitaire accordée aux réfugiés, retournés, personnes déplacées internes et aux populations hôtes.

5. Accords et arrangements supplémentaires

- 5.1. Les Parties peuvent décider au besoin, de signer des avenants ou addenda visant des domaines concrets de mise en œuvre du Plan d'Action conjoint ;
- 5.2. Tout transfert de fonds entre les Parties sera documenté et basé sur les accords standards relevant des procédures des Nations Unies ;

- 5.3. Chaque partie s'engage à donner un préavis d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours notifiant à l'une ou l'autre Partie de tout changement pouvant affecter la mise en œuvre du présent Accord ;
- 5.4. À tout moment, et si nécessaire, les modalités et conditions du présent Accord peuvent être modifiées par échanges de lettres entre les parties.

6. Entrée en vigueur et durée de l'Accord :

6.1 Cette Lettre d'Entente entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux parties ;

6.2 Cet Accord demeure en vigueur en conformité avec la durée du Plan d'Action conjoint ci-annexé. Il peut être prolongé par accord mutuel écrit entre les parties ;

6.3 La présent Accord peut être dénoncé par une des parties par écrit moyennant un préavis de quatre-vingt-dix(90) à l'autre partie.

7. Dispositions générales

7.1 Les questions relatives à l'information publique ainsi qu'au désengagement en lien avec la collaboration des Parties seront réglées par les dispositions du protocole d'entente de 1996 (Article V) ;

7.2 Les dispositions du présent Accord n'auront aucune incidence sur les relations des Parties avec leurs organes directeurs ou sur leurs relations contractuelles avec les tiers, ni sur le contrôle administratif exercé sur leurs partenaires opérationnels respectifs ;

7.3 Cette Lettre d'Entente peut être modifiée à tout moment de commun accord entre les Parties, et ce, sous la forme écrite ;

7.4 L'UNHCR et l'UNICEF feront de leur mieux pour régler à l'amiable et sans retard par voie de négociation directe tout litige, différend ou réclamation se rapportant à la présente Lettre d'Entente ou à son inexécution. En cas d'échec de cette dernière, le différend est réglé par arbitrage. L'arbitrage est conduit conformément aux modalités convenues par les parties.

Pour le Bureau du Haut-Commissariat
Unies pour les Réfugiés (UNHCR)



Mbili AMBAOUMBA

Représentant, Tchad

Date: 25/03/2019

Pour le Fonds Des Nations Unies des Nations
pour l'Enfance (UNICEF)



Viviane Van Steirteghem

Représentante, Tchad

Date: 29/3/19

Annexe 7. Proposition de plan d'action sur l'intégration des données sur l'éducation des réfugiés dans le SIGE national



Proposition de plan d'action sur l'intégration des données sur l'éducation des réfugiés dans le SIGE national



	Activité	Lieu	Responsable	Date	Commentaires
REMIS	Restituer l'atelier REMIS et valider conjointement la feuille de route 2019-2021	N'Djamena	MEN - SNU - Partenaires - OSC - communauté	A déterminer	Implication de la communauté selon possibilités
	Organiser des ateliers régionaux et un atelier national de formation au REMIS	National	MEN - SNU - Partenaires - OSC - communauté	A déterminer	Si le budget le permet
	Finaliser la saisie des données de référence dans la plateforme REMIS	National	MEN - SNU - Partenaires - OSC - communauté	A déterminer	
	Déployer REMIS à l'échelle nationale	National	UNHCR	A déterminer	
	Utiliser REMIS pour la gestion des données nationales	National	MEN - SNU - Partenaires - OSC - communauté	A déterminer	Dépendant de la disponibilité de la version finale du REMIS
	Traiter les données collectées via REMIS pour la rentrée scolaire	National	MEN - SNU - Partenaires - OSC - communauté	A déterminer	
	Suivre l'utilisation du REMIS	National	MEN - SNU - Partenaires - OSC - communauté	A déterminer	
	Lister/cartographier, l'ensemble des établissements scolaires autour des camps et dans les villages d'opportunité fréquentes par les réfugiés	National	MEN - Partenaires - Communauté - HCR	A déterminer	
	S'assurer que les établissements scolaires officialisés soient pris en compte dans la codification automatique des écoles	N'Djamena	MEN - UNESCO - UNICEF - HCR	A déterminer	
	Valider et partager les SIGE 2016/17, 2017/18, 2018/19 avec le MEN pour intégration dans le rapport statistique national	N'Djamena	MEN - UNESCO - UNICEF - HCR	A déterminer	
SIGE National	Prendre en compte de la désagrégation par statut (réfugié/national) lors de l'atelier de révision des outils du SIGE national	N'Djamena	MEN - UNESCO - UNICEF - HCR	A déterminer	Selon la feuille de route MEN-UNESCO
	Finaliser et valider l'annexe / le formulaire de collecte des données dans les établissements fréquentes par les réfugiés	N'Djamena	MEN - UNESCO - UNICEF - HCR	A déterminer	
	Développer la version tablette pilote du formulaire de collecte SIGE national dans les zones d'accueil des réfugiés	N'Djamena	MEN - UNESCO - UNICEF - HCR	A déterminer	
	Former au remplissage de l'annexe les planificateurs des zones accueillant des réfugiés	N'Djamena	MEN - UNESCO - UNICEF - HCR	A déterminer	
	Déployer et utiliser la version pilote de l'annexe SIGE dans les zones accueillant les réfugiés	N'Djamena	MEN - UNESCO - UNICEF - HCR - Partenaires - Communauté	A déterminer	Selon la feuille de route MEN-UNESCO // Selon le budget disponible
	Traiter et valider les données collectées via l'annexe pour la rentrée scolaire	N'Djamena	MEN - UNESCO - UNICEF - HCR	A déterminer	
	Evaluer la phase pilote d'utilisation de l'annexe SIGE dans les zones accueillant les réfugiés	N'Djamena	MEN - UNESCO - UNICEF - HCR	A déterminer	
	Absorber REMIS par le SIGE national	N'Djamena	MEN - UNESCO - UNICEF - HCR		

STRATÉGIE ÉDUCATION 2030 TCHAD

Une stratégie pour une pleine
inclusion des réfugiés



Pour plus d'information, merci de contacter l'unité éducation,
Priscilla Gracinda Gomes – gomespr@unhcr.org
UNHCR Tchad – BO N'Djamena
Quartier Moursal, 2060 Av. Mobutu
BP : 5601, N'Djamena , Tchad
www.unhcr.org